



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain
(suite) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapports du Secrétaire général

1. M. LOGIE (Trinité-et-Tobago) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a environ un an, l'Assemblée générale proclamait l'année 1982 Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud [résolution 36/172 B]. Cette année, cependant, le régime de Pretoria et certains pays occidentaux se sont livrés à toutes sortes d'activités frénétiques pour atténuer la condamnation et l'isolement sans cesse croissants de l'Afrique du Sud.

2. La récente décision prise par le Fonds monétaire international [FMI] d'accorder à l'Afrique du Sud un prêt de plus d'un milliard de dollars préoccupe vivement ma délégation, comme, d'ailleurs, tous les pays qui croient à la liberté et à la dignité de l'homme et de la femme, quelles que soient la couleur, la race ou l'origine ethnique de la personne. Un tel prêt permettra à l'Afrique du Sud de continuer à opprimer ses citoyens noirs, de renforcer sa mainmise illégale sur la Namibie, de poursuivre ses attaques contre les Etats de première ligne et d'étendre encore ses activités mercenaires. La collaboration persistante entre l'Afrique du Sud et le FMI est une violation très nette des résolutions réitérées des Nations Unies demandant que l'on refuse toute assistance et toutes facilités commerciales ou autres au régime raciste d'Afrique du Sud.

3. Il est vraiment déplorable que certains membres du Conseil de sécurité fassent usage du veto pour déjouer les efforts que déploient les membres de la communauté internationale pour obliger l'Afrique du Sud à mettre fin au système méprisable que l'on appelle l'*apartheid*. Il est également révoltant que certains pays, qui cherchent à plaire à l'Afrique du Sud, considèrent la puissance stratégique et économique de ce pays comme plus importante que les conditions infra-humaines et inhumaines auxquelles les Sud-Africains blancs ont réduit les citoyens noirs de ce pays. Tout soutien apporté à l'Afrique du Sud encourage l'attitude d'intransigeance du régime de Pretoria.

4. En refusant d'appliquer les termes de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, dans laquelle on

exige une autodétermination et une indépendance véritables pour toute la population de la Namibie, le régime raciste illégal d'Afrique du Sud a prouvé la dureté de sa politique et son mépris flagrant pour les Nations Unies. Il est inacceptable que l'Afrique du Sud établisse un lien entre le retrait de ses troupes de la Namibie et la cessation de la présence des troupes cubaines en Angola. Le retrait des troupes sud-africaines de l'Angola et de la Namibie ne suffit pas. Il faut souligner que l'*apartheid*, dans toutes ses manifestations, doit être éliminé avant que l'Afrique du Sud puisse être acceptée par la communauté internationale. Les efforts des membres de la communauté internationale pour faire pression sur l'Afrique du Sud ne doivent pas être entravés.

5. Les attaques fréquentes auxquelles se livre l'Afrique du Sud contre le Mozambique, l'Angola, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie et sa complicité de tentative infructueuse de faire renverser par des mercenaires le Gouvernement des Seychelles constituent une violation flagrante de l'intégrité territoriale de ces pays. De tels actes aggravent la situation déjà explosive de la région. La position plus souple du Gouvernement des Etats-Unis concernant les exportations vers des entités gouvernementales sud-africaines, notamment vers la police et l'armée — selon le *Washington Post* du 3 novembre 1982 — ne contribueront pas à désamorcer la crise dans cette partie de l'Afrique. Ils ne pourront au contraire, que contribuer à renforcer l'assurance du régime de Pretoria qui pourrait y voir un appui tactique des Etats-Unis à sa répression des habitants noirs.

6. A la suite de son isolement croissant dans les domaines culturel et sportif, le Gouvernement sud-africain a offert des sommes d'argent importantes à certaines personnalités sportives marquantes du monde occidental pour les engager à prendre part à des épreuves sportives dans ce pays. La Trinité-et-Tobago s'oppose radicalement à tous contacts, qu'ils soient culturels, sportifs, militaires ou économiques, avec l'Afrique du Sud. Dans le domaine des sports, je me réjouis de la décision prise récemment par les autorités sportives du Commonwealth visant à exclure de la participation aux Jeux du Commonwealth les pays qui participent avec l'Afrique du Sud à des activités sportives.

7. Au début de cette année, un groupe de joueurs de cricket de Sri Lanka a bravé l'interdiction par le Gouvernement de Sri Lanka de tous contacts sportifs avec l'Afrique du Sud et s'est rendu dans ce pays pour participer à une série de matches de cricket. Ma délégation se félicite de la déclaration faite par le représentant de Sri Lanka qui, dans son intervention à ce sujet [61^e séance], a annoncé que son gouvernement avait frappé d'interdiction ses joueurs de cricket rebelles pour une période de 25 ans pour avoir joué

en Afrique du Sud. Cette mesure prise par le Gouvernement de Sri Lanka devrait servir d'avertissement aux artistes aussi bien qu'aux sportifs.

8. A mesure que grandit l'opposition à l'*apartheid*, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, le Gouvernement sud-africain a pris un caractère encore plus répressif. Il a eu recours à des arrestations, à des détentions et à des mesures de restrictions à grande échelle ainsi qu'à la torture à l'encontre de dirigeants syndicalistes, d'étudiants, d'intellectuels, de spécialistes, de religieux et de membres éminents de sa communauté.

9. Le Gouvernement sud-africain s'est efforcé d'enrayer la vague montante de nationalisme parmi les Africains en augmentant le nombre des créations de bantoustans, c'est-à-dire de homelands prétendument indépendants, que la communauté internationale a refusé à juste titre de reconnaître. La Trinité-et-Tobago appuie pleinement ce refus.

10. Au début de cette année, des maires de la Trinité-et-Tobago se sont trouvés parmi plus de 1 500 de leurs collègues venus de villes du monde entier pour signer une pétition lançant un appel au Gouvernement sud-africain pour l'inviter à libérer immédiatement et inconditionnellement tous les prisonniers détenus en raison de leurs opinions politiques dans le cadre des lois de l'*apartheid*. Ma délégation s'associe à tous ceux qui critiquent l'*apartheid* pour demander la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques en Afrique du Sud. Le régime de l'Afrique du Sud doit savoir que l'emprisonnement des adversaires de son système inhumain ne fera pas taire le désir ardent de liberté, de justice et de dignité humaine des Africains. Bien au contraire, il ne pourra que renforcer leur amertume et leur rébellion.

11. En cette Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, ma délégation saisit l'occasion qui lui est offerte d'exprimer son appui aux efforts inlassables que déploie le Comité spécial contre l'*apartheid*, sous la direction de M. Maitama-Sule, du Nigéria, dans la lutte menée en vue de débarrasser le monde des maux de l'*apartheid*. Ces efforts ont trouvé un écho empressé auprès de nombreuses organisations non gouvernementales et de particuliers qui se sont engagés dans la lutte contre l'*apartheid*.

12. Ma délégation affirme, une fois de plus, sa solidarité avec le peuple opprimé de l'Afrique du Sud et assure de sa coopération continue tous ceux qui participent à la campagne contre le régime brutal et maléfique qui se nomme *apartheid*.

13. M. BABBA (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Le problème de l'*apartheid* s'est très clairement manifesté en Afrique du Sud par l'accession au pouvoir, en 1948, du Parti national, qui a commencé à instituer dans ce pays la domination des colons blancs sur ce qu'il a appelé le danger noir. Ce régime a commencé à mettre en œuvre son programme en appliquant des lois injustes qui perpétuent l'*apartheid* et privent les citoyens sud-africains noirs de leurs droits les plus fondamentaux. Les Nations Unies se sont rapidement rendu compte de la nature tragique et repoussante de la politique d'*apartheid* qui a fait l'objet de très longs débats depuis 1952, date à partir

de laquelle elle n'a cessé de figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Bien que ce problème ait été débattu ici depuis 30 ans, il demeure non résolu en dépit de tous les efforts de la communauté internationale et des résolutions des Nations Unies. L'oppression et la répression se sont en fait accrues en Afrique du Sud et les souffrances des populations de la région sont également devenues plus grandes.

14. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* contient les passages suivants :

“Au cours de ces 30 années, plus de trois millions de Noirs ont été chassés de leur foyers.

“Environ 13 millions d'Africains ont été arrêtés en vertu de la loi vexatoire sur les “laissez-passer”, qui restreint leur liberté de mouvement en dehors des réserves.

“Le régime raciste s'est employé à priver 7 millions d'Africains de leur nationalité sur leur propre sol en pratiquant une politique de bantoustans qu'il poursuit encore.

“Il a recouru aux massacres — tels que les tueries horribles de Sharpeville en 1960 et Soweto en 1976 — au cours desquels des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sans armes ont été tués ou blessés.” [A/37/22, par. 295 à 298].

15. Il est vraiment regrettable et embarrassant que la communauté internationale ne soit pas parvenue jusqu'à présent à éliminer le phénomène de l'*apartheid* qui a été condamné par l'Organisation des Nations Unies comme constituant un crime contre l'humanité. Les pratiques poursuivies en vertu de cette politique par le régime de l'Afrique du Sud représentent une véritable tragédie à laquelle sont soumises les populations africaines de l'Afrique du Sud et de la Namibie où le régime de Pretoria ne cesse de défier la volonté de la communauté internationale et foule quotidiennement aux pieds les principes des droits de l'homme, au vu et au su de la communauté internationale.

16. C'est en vertu de cette politique que les citoyens noirs de l'Afrique du Sud, qui représentent quelque 80 p. 100 de la population totale, sont soumis à la pire répression, à l'oppression et à l'exploitation la plus brutale. Ils sont emprisonnés, torturés, assassinés pour le simple fait de demander à exercer leurs droits à la justice, à l'égalité et à l'autodétermination. Au moment où la minorité blanche domine tous les secteurs importants du pays et notamment les centres de production de la nation, les citoyens noirs n'ont d'autre choix que de travailler dans la servitude pour les compagnies, dans les usines, sur les terres appartenant aux Blancs, de sorte qu'ils sont exploités comme une main-d'œuvre à bon marché et se voient refuser le droit de jouir des richesses de leur pays et mènent une vie d'aliénation sur leur propre sol. A cet égard, il ressort d'un rapport préparé en septembre 1981 par la Confédération internationale des syndicats libres qu'en 1980 le salaire mensuel moyen du travailleur noir dans les mines était de 168 rands, tandis que le salaire correspondant de l'ouvrier blanc était de 1 057 rands, ce qui signifie que le salaire mensuel du Noir ne représente que 15,8 p. 100 de celui du travailleur blanc. En outre, les sociétés multinationales qui sont établies en Afrique du Sud et en Namibie se fondent essentiellement sur les lois d'*apartheid* pour se livrer aux actes les plus odieux et les plus arbitraires contre les travailleurs

noirs. Ces sociétés se hâtent de les expulser et de les renvoyer dans des bantoustans auxquels ils sont censés appartenir dès qu'ils osent réclamer une amélioration de leur condition.

17. Le régime de l'*apartheid* en Afrique du Sud ne s'est pas contenté de se livrer à des massacres honteux et scandaleux et à pratiquer en Afrique du Sud et en Namibie la politique la plus inhumaine. Il est allé jusqu'à semer la dévastation, la subversion, l'intimidation et l'instabilité en Afrique australe. Il se livre à des attaques militaires répétées contre les Etats de première ligne assassinant des civils innocents sous le prétexte de poursuivre les combattants de la South West Africa People's Organization [SWAPO]. Il persiste à occuper une partie du territoire de l'Angola et envoie ses agents pour mener des opérations de subversion dans les pays voisins. Un exemple typique à cet égard est l'invasion par des mercenaires de la République des Seychelles à la fin de l'an dernier, qui avait pour but de renverser le gouvernement de ce pays, mais qui a échoué.

18. En dépit de la politique répugnante et des actes d'agression perpétrés par le régime raciste d'Afrique du Sud et en dépit de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies demandant aux Etats de s'abstenir de toute coopération et collaboration avec ce régime, un certain nombre d'Etats — au premier plan les Etats-Unis d'Amérique — entretiennent toujours une étroite coopération avec le régime raciste et lui fournissent une assistance dans divers domaines. En outre, ces Etats n'ont cessé de renforcer leurs relations avec lui au cours des récentes années et ont encouragé leurs sociétés à investir en Afrique du Sud. Le nombre de sociétés ayant des investissements en Afrique du Sud est passé de 1 888 en 1978 à 3 035 en 1981. Cette augmentation considérable correspond au nombre de sociétés des pays du groupe de contact occidental en Namibie. Le nombre de compagnies américaines est passé de 539 à 894; celui des compagnies britanniques, de 699 à 874; celui des compagnies d'Allemagne occidentale de 135 à 296, tandis que le nombre de compagnies françaises augmentait lui-aussi, passant de 116 à 202 et les compagnies canadiennes de 39 à 86.

19. En outre, les investissements bien connus des Etats-Unis et de la Communauté économique européenne en Afrique du Sud n'ont cessé de s'accroître, atteignant le chiffre de 11 milliards de dollars en 1979. Il n'est pas douteux qu'il faille aujourd'hui doubler ce chiffre. Les Etats-Unis, sous leur gouvernement actuel, se sont révélés être l'Etat qui manifeste le plus d'enthousiasme pour renforcer ses relations avec le régime de l'*apartheid*. Le *Transafrica News*, publié au mois de juin dernier, déclarait ce qui suit :

« Alors que la répression dans ce pays s'est considérablement aggravée au cours de l'année écoulée, les Etats-Unis ont continué à renforcer leurs liens d'amitié avec ce régime en le défendant au sein de l'Organisation des Nations Unies, en violant l'embargo obligatoire sur les armes décidé par l'Organisation, en permettant à l'Afrique du Sud d'augmenter le nombre de ses attachés militaires et de ses consulats aux Etats-Unis, en proposant de reconduire la coopération nucléaire avec ce pays, en entraînant les gardes-côtes sud-africains, en tolérant la tactique employée par les Sud-Africains

pour bloquer les négociations sur l'indépendance de la Namibie, et en levant les sanctions commerciales imposées à l'encontre de l'armée et de la police sud-africaines*." [Ibid., par. 331.]

20. Le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud bénéficie de l'appui absolu de certains pays occidentaux qui voient en lui un gardien de leurs intérêts stratégiques et économiques dans ce pays. Il reçoit également l'appui d'un autre régime raciste, qui est l'entité sioniste en Palestine occupée. La similitude des deux régimes et de leur nature agressive et nazie est évidente pour tout le monde.

21. Le régime raciste d'Afrique du Sud refuse à la majorité noire l'exercice de ses droits fondamentaux et refuse au peuple namibien l'exercice de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. L'entité sioniste raciste refuse au peuple palestinien l'exercice de son droit à l'autodétermination et de son droit à créer un Etat indépendant qui lui soit propre. Le régime raciste d'Afrique du Sud occupe la Namibie et une partie de l'Angola. L'entité sioniste raciste occupe des parties du territoire d'un certain nombre de pays arabes, et tout récemment encore, il a impudemment envahi et occupé le Liban.

22. Ces deux régimes ont perpétré à maintes reprises des actes d'agression contre les pays voisins sous le prétexte de combattre des "terroristes" terme qu'ils emploient pour désigner les combattants de la liberté, membres des mouvements de libération.

23. Du fait que ces deux régimes sont de même nature, ils ont été conduits à entretenir mutuellement des liens étroits de coopération. Le rapport spécial du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/37/22/Add.1] indique que les exportations israéliennes vers l'Afrique du Sud sont passées de 48,2 millions de dollars en 1979 à 80,75 millions de dollars en 1980. Dans le domaine militaire, le bulletin annuel de l'Institute for Strategic Studies de Londres indique que les forces navales de l'Afrique du Sud sont dotées de sept vedettes rapides d'attaque fabriquées en Israël et équipées de missiles israéliens et que sept autres vedettes sont en commande. Le *Sunday Times* de Londres a déclaré en mai dernier que, selon un livre qui va être publié en Israël, l'Afrique du Sud et Israël collaborent à la mise au point d'un missile de croisière d'une portée de 1 500 miles ainsi que d'une bombe à neutrons et de divers vecteurs nucléaires.

24. L'assistance reçue par le régime raciste d'Afrique du Sud de la part des pays occidentaux ainsi que de l'entité sioniste, sous la forme d'investissements et directement par l'intermédiaire de sociétés transnationales, ainsi que l'assistance technique apportée à ce régime lui ont permis d'avoir accès aux techniques nécessaires pour développer son industrie militaire. Il est devenu indépendant en ce qui concerne la fourniture de plusieurs types de matériel militaire et il lui a été possible, en conséquence, de renforcer sa capacité militaire, de poursuivre son occupation de la Namibie et de violer la souveraineté des Etats africains voisins.

25. L'appui des Etats-Unis d'Amérique et d'autres Etats occidentaux au régime raciste ne se limite pas à l'assistance bilatérale. Il va jusqu'à inclure l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécia-

* Cité en anglais par l'orateur.

lisées. Au Conseil de sécurité, les pays occidentaux ont sans cesse recours au veto pour défendre ce régime et empêcher le Conseil de prendre toutes mesures dissuasives contre lui.

26. Il est regrettable et déplorable que le Fonds monétaire international ait accordé, le 4 novembre, un crédit de 1,07 milliard de dollars au régime raciste d'Afrique du Sud, ce qui représente en fait le montant des dépenses militaires de l'Afrique du Sud en Namibie. Ce prêt a été octroyé au mépris de la volonté des Membres de l'Organisation des Nations Unies et en violation de la résolution 37/2 de l'Assemblée générale, en date du 21 octobre 1982. Cette opération n'aurait pas été possible sans l'appui du Gouvernement des Etats-Unis qui, comme d'habitude, a défendu le régime raciste et a pu, avec la puissance dont il dispose grâce au vote avec ses alliés occidentaux au sein du FMI, obtenir l'approbation de celui-ci pour ce prêt, malgré toutes les initiatives internationales qui avaient été prises pour qu'il ne soit pas accordé. Il est clair que le Gouvernement des Etats-Unis, qui a prétendu, tout en appuyant ce prêt, qu'il n'avait pas l'intention de politiser le FMI, a tiré précédemment parti de sa position au Fonds pour des raisons politiques. A cet égard, le représentant démocrate William Gray a déclaré, dans le *Washington Post* du 2 novembre :

“Ce gouvernement a déjà politisé le Fonds monétaire international et d'autres institutions financières internationales en s'opposant à l'octroi de prêts au Nicaragua, au Viet Nam et à la Grenade et en appuyant l'octroi d'un prêt à El Salvador malgré l'opposition des pays d'Europe occidentale et des fonctionnaires du FMI*.”

27. Ma délégation sait également que le Gouvernement des Etats-Unis a essayé de tirer parti de sa position au Fonds pour empêcher un certain nombre d'Etats africains de prendre part au sommet africain, qui devait avoir lieu à Tripoli en août dernier.

28. Ma délégation est d'avis que la communauté internationale doit réexaminer le statut du Fonds monétaire international en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et réviser la procédure de vote de cet organisme afin qu'il ne puisse plus, à l'avenir, défier les résolutions de l'Assemblée générale.

29. La politique d'*apartheid* est un crime contre l'humanité et contre la dignité de l'homme. La communauté internationale devrait unir ses efforts pour l'éliminer. Nous pensons que cette politique n'aurait pu être maintenue jusqu'à aujourd'hui sans l'assistance qu'apportent les Etats-Unis d'Amérique et certaines puissances occidentales, de même que l'entité sioniste, au régime raciste d'Afrique du Sud, dans les domaines politique, économique et militaire.

30. Le triste sort des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, qui vivent sous le joug de la politique institutionnalisée de l'*apartheid*, exige que l'on fasse plus pour y porter remède; les sentiments de compassion et l'appui moral ne suffisent pas. Il faut appuyer sans réserve la lutte armée menée par ces deux peuples pour se libérer de l'oppression et de la persécution et retrouver leur liberté et leur dignité dans une société où la justice et l'égalité prévaudront, de manière égale,

pour toutes les races, quelles que soient leur origine, leur couleur et leurs croyances.

31. Les Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent imposer des sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud pour l'obliger à abandonner sa politique d'*apartheid* et permettre ainsi que le gouvernement par la majorité soit institué et que la Namibie accède à l'indépendance.

32. Je voudrais déclarer, enfin, que la Jamahiriya arabe libyenne appuie un boycottage total du régime raciste sud-africain dans tous les domaines, mais je voudrais également réaffirmer notre appui illimité et notre soutien à la lutte héroïque menée par les deux peuples d'Afrique du Sud et de la Namibie contre l'*apartheid*, car nous sommes persuadés que la volonté des nations ne peut jamais être vaincue.

33. Nous ne pouvons manquer de réaffirmer notre appui absolu aux Etats de première ligne qui doivent faire face aux actes répétés d'agression perpétrés contre eux par le régime raciste de Pretoria.

34. Je voudrais aussi rendre hommage au Comité spécial contre l'*apartheid* ainsi qu'à son président, M. Maitama-Sule, du Nigéria, pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de mobiliser l'opinion publique internationale contre la politique d'*apartheid*.

35. M. SEWRAJSING (Suriname) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale, dans sa résolution 36/172 B du 17 décembre 1981, a entériné la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, adoptée en mai 1981, et elle a proclamé l'année 1982 Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud.

36. Dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, son président, M. Maitama-Sule, a donné un compte rendu très complet de toutes les activités que lui-même et le Comité spécial avaient entreprises et de toutes les mesures qu'ils ont prises en vue de mobiliser un appui national aussi bien qu'international visant à faire de 1982 une véritable Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud.

37. Ma délégation tient à dire toute la satisfaction qu'elle éprouve devant les efforts résolus qui ont été entrepris et tient à féliciter M. Maitama-Sule et, par son intermédiaire, le Comité spécial contre l'*apartheid* pour les résultats tangibles qu'ils ont enregistrés. Ma délégation félicite également les personnalités éminentes qui, sur la recommandation du Comité spécial contre l'*apartheid*, ont reçu des prix en reconnaissance des contributions remarquables qu'ils ont apportées à la cause du mouvement international en faveur de sanctions contre l'Afrique du Sud au cours de la réunion spéciale de l'Assemblée générale, le 5 novembre 1982 [56^e séance].

38. Le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud est resté jusqu'ici sourd à l'appel de la communauté internationale l'invitant à coopérer et à abolir le régime inhumain et dégradant de l'*apartheid* et à amorcer une transition pacifique vers l'établissement d'un gouvernement par la majorité en Afrique du Sud.

39. En vérité, ce régime raciste, fort de l'appui de quelques Etats occidentaux et de sociétés multinationales opérant en Afrique du Sud, s'opiniâtre dans son attitude intransigeante et arrogante et s'est main-

* Cité en anglais par l'orateur.

tenant lancé dans une politique qui vise à renforcer ce régime odieux. Il est triste de constater que ces mêmes Etats occidentaux très souvent se posent en champions des droits de l'homme dans le reste du monde mais ne prennent aucune mesure contre les violations institutionnelles des droits fondamentaux de l'homme qui sont commises dans le cadre du système de l'*apartheid*. Ce régime odieux qui inflige des souffrances immenses au peuple opprimé dans tous les domaines de la vie quotidienne a déjà été qualifié de crime contre l'humanité. Les victimes, pour remédier à cette situation, n'ont d'autre recours que celui de la lutte armée.

40. En plus d'être une manifestation de racisme, le régime d'*apartheid* est une claire expression d'exploitation politique et économique et de la domination des non-Blancs en Afrique du Sud. Ce régime est en fait un système d'esclavage. Il vise à obtenir le maximum de profits pour ceux qui contrôlent et appuient le système et à exploiter au maximum les ressources humaines et piller les ressources naturelles qui appartiennent à la majorité écrasante de la population d'Afrique du Sud.

41. Les actes continus qui privent les habitants noirs de leur nationalité, les forcent à vivre dans des bantoustans artificiels illégalement créés, leur dénie tout accès à un enseignement normal, à une formation et au développement de leur personnalité, visent tous à perpétuer le régime et à obtenir des réserves de main-d'œuvre à bon marché. En outre, le régime raciste minoritaire blanc s'est assuré un contrôle de fait très efficace sur tout ce qui se passe dans les bantoustans.

42. La communauté internationale, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, a bien souvent exprimé la préoccupation que lui inspire l'existence continue de l'*apartheid* qui menace gravement la paix et la sécurité internationales. L'Assemblée générale, par diverses résolutions, a prié instamment le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions globales et obligatoires à l'encontre du régime minoritaire en Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

43. Le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté jusqu'ici, comme il convenait, de ses responsabilités. Certains membres dotés du pouvoir de veto ont empêché le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions globales et obligatoires, comme le demandait la majorité écrasante des Membres des Nations Unies. La communauté internationale s'est félicitée de la résolution 418 (1977) par laquelle le Conseil de sécurité instituait un embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud car elle y voyait une mesure efficace de lutte contre l'*apartheid*. Elle a exprimé l'espoir que cette mesure marquerait le début d'un programme de sanctions contre le régime minoritaire d'Afrique du Sud.

44. Même l'embargo obligatoire sur les armes perd peu à peu de son efficacité en raison de l'interprétation restrictive que les grandes puissances occidentales donnent des dispositions de la résolution du Conseil de sécurité.

45. La fourniture de matériel et de techniques perfectionnés à l'Afrique du Sud sert à des fins militaires. Cela permet au régime non seulement de mettre au point une industrie perfectionnée de production

d'armements à l'intérieur de l'Afrique du Sud mais également de former une armée très moderne dont le principal objectif est de maintenir l'*apartheid* et d'écraser toute résistance à ce régime.

46. Le régime raciste ne s'est pas limité à une action à l'intérieur de l'Afrique du Sud mais il a entrepris des actes d'agression militaire contre l'Angola et les autres Etats voisins. L'armée sud-africaine a massacré des citoyens innocents de ces pays, détruit aveuglément des villages et des biens. L'armée sud-africaine continue à occuper certaines parties de l'Angola.

47. La violation de l'intégrité territoriale des pays voisins a pu rester impunie en raison de l'effet paralysant de l'usage du veto par certains Etats au Conseil de sécurité. L'appel aux sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies est toujours rejeté par certains Etats occidentaux qui prétendent que ces sanctions ne seraient pas efficaces et nuieraient même à ceux qui souffrent déjà du fait du régime de l'*apartheid*.

48. Nous avons récemment constaté que, bien que le Conseil de sécurité n'ait pas exigé des mesures de ce genre, des mesures collectives ont toutefois été prises dans le cas de la guerre dans l'Atlantique Sud et elles se sont révélées très efficaces.

49. La résistance des combattants de la liberté en Afrique du Sud s'accroît de jour en jour et la population est de plus en plus consciente de ses droits fondamentaux et déterminée à lutter pour la liberté totale plutôt que de vivre dans une servitude perpétuelle. Les combattants de la liberté n'ont pas d'autre choix que celui de recourir à la lutte armée pour obtenir une liberté véritable et le respect de leur dignité humaine.

50. La répression à laquelle se livre le régime raciste pourrait empirer au cours des années à venir. Cela ne fera que renforcer la volonté de lutte du peuple opprimé qui, en dernière analyse, survivra et remportera la victoire. Les activités de l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC] et du Pan Africanist Congress of Azania [PAC] ainsi que les activités croissantes des syndicats noirs méritent tous nos éloges à cet égard.

51. La seule solution non violente au problème de l'*apartheid* réside dans le principe d'une véritable participation au pouvoir de toute la population de l'Afrique du Sud. A cette fin, il faut entamer sans délai un processus de transition pacifique vers une société libre démocratique et multiraciale en Afrique du Sud. Nous invitons donc tous les Etats responsables, en particulier les grandes puissances occidentales, à s'unir pour coopérer en vue de faciliter une transition pacifique vers la participation de tous au pouvoir. Nous croyons que cette solution est encore possible et nous sommes convaincus que cette transition pacifique vers le partage du pouvoir se révélera bénéfique pour toutes les parties en Afrique du Sud ainsi que pour la communauté internationale.

52. M. FARAH DIRIR (Djibouti) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus cette année, qui a été proclamée par cette auguste instance Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud et qui marque également le soixante-dixième anniversaire de la lutte courageuse de la majorité noire sud-africaine contre la pratique du sys-

tème de l'*apartheid*, nous devons exprimer notre réprobation devant ce que la communauté internationale a appelé un crime contre l'humanité. Après toutes ces années, la situation en Afrique du Sud reste explosive et, jusqu'à présent, a échappé à toutes les solutions possibles. Nous pensons que l'état de tension et d'affrontement se poursuivra et qu'aucun règlement pacifique ne pourra être envisagé dans la région à moins que le démantèlement du système d'*apartheid* et la libération de la majorité africaine noire en Afrique du Sud et en Namibie de l'occupation illégale du régime raciste sud-africain ne soient enfin réalisées.

53. Il est très regrettable que le régime de Pretoria, malgré les appels répétés de la communauté internationale, ait refusé de s'écarter de ses pratiques d'*apartheid*, au mépris et en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

54. En Afrique du Sud et en Namibie, la majorité noire africaine est frappée de toutes parts et privée de ses droits de l'homme les plus élémentaires. Ceux qui la constituent sont considérés comme des hommes inférieurs indignes d'une vie décente. On leur refuse la liberté de mouvement et de résidence et la liberté d'opinion. L'éducation pour elle n'est qu'un système qui les prépare à la servitude. Elle est exploitée et soumise aux travaux forcés dans des conditions inhumaines.

55. Dans de telles circonstances, la majorité noire du peuple de l'Afrique du Sud et de la Namibie a le droit parfaitement légitime de lutter par tous les moyens à sa disposition, y compris la lutte armée, contre les pratiques de ségrégation, de racisme et de discrimination raciale, contre la répression brutale continue et le génocide perpétrés par le régime raciste d'Afrique du Sud et contre les arrestations arbitraires, les emprisonnements et les exécutions.

56. A l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, la communauté internationale a accordé tout l'appui possible et toute sa solidarité au peuple sud-africain dans sa lutte contre ces méthodes de répression. De nombreuses résolutions et décisions ont été adoptées dans un effort pour libérer ce peuple opprimé de cet esclavage inhumain. Hélas, le régime de l'Afrique du Sud, au lieu de céder à la pression internationale ou d'entendre les appels de la communauté internationale, est devenu de plus en plus méprisante et a violé la paix de manière répétée. Cependant, il est devenu évident que l'Afrique du Sud n'aurait pu se livrer seule à cette politique d'oppression et défier ainsi les Nations Unies dans leurs résolutions et décisions si elle n'avait été encouragée par la collaboration et l'appui de certains pays occidentaux et d'Israël ainsi que des sociétés transnationales qui, pour des raisons égoïstes visant à sauvegarder leurs intérêts économiques à court terme, continuent leur coopération avec le régime illégal de l'*apartheid*. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* apporte un témoignage très clair de cette collaboration qui, selon nous, est un abus de confiance et une trahison de la lutte légitime du peuple sud-africain pour sa liberté et son indépendance.

57. Toute politique contraire à l'élimination de l'*apartheid* s'oppose au droit de l'homme le plus élémentaire, celui de se libérer de l'esclavage. Toute

politique appuyant ou tolérant le régime de l'*apartheid* d'Afrique du Sud est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et vouée à l'échec.

58. Nous dénonçons avec véhémence la politique qui consiste à regrouper la majorité noire du peuple sud-africain dans des programmes de bantoustanisation et la création d'une constellation de prétendus Etats sud-africains dont le seul but est de créer une réserve permanente de main-d'œuvre à bon marché dont la machine sociale et économique de la minorité blanche a besoin pour prospérer.

59. Nous condamnons également les actes criminels de terrorisme intensifié et d'agression armée contre les Etats voisins indépendants de première ligne. Ces Etats de première ligne ont le droit légitime de se protéger contre ces actes répétés d'agression et d'intimidation dont le seul but est de les déstabiliser afin qu'ils ne soient pas en mesure d'aider les peuples courageux d'Afrique du Sud et de Namibie et leurs mouvements de libération nationale. Nous tenons ici à rendre hommage aux Etats de première ligne pour le rôle louable qu'ils ont joué en apportant tout l'appui moral et matériel possible aux combattants de la liberté qui luttent contre l'*apartheid* et tous ses maux.

60. Les manœuvres dissimulées du régime sud-africain et de ses collaborateurs visant à menacer la sécurité des Etats de première ligne devraient être arrêtées par les efforts collectifs des forces éprises de paix de la communauté internationale avant que la situation déjà tendue dans la région n'explode.

61. Le régime raciste sud-africain a clairement montré sa belligérance en se livrant à une accumulation massive d'équipement militaire, en plus de son acquisition de la capacité nucléaire. A cet égard, le régime sud-africain continue de collaborer avec Israël non seulement dans ce domaine mais dans les activités politiques, économiques et culturelles.

62. Ce qu'il nous faut, face à ce danger potentiel, c'est un engagement universel d'appliquer des mesures strictes contre le régime sud-africain pour mettre fin aux pratiques d'*apartheid* perpétrées contre le peuple de l'Afrique du Sud.

63. Nous louons les efforts entrepris à cette fin par le Comité spécial contre l'*apartheid* qui, sous la direction remarquable et dévouée de M. Maitama-Sule, du Nigéria, et conformément à la résolution 36/172 N de l'Assemblée générale, a intensifié sa mobilisation en vue d'un soutien pour des sanctions contre le régime sud-africain. Nous sommes heureux de constater que le rôle actif joué par le Comité a entraîné un appui à l'échelle mondiale pour des sanctions contre le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. La délégation de Djibouti partage pleinement les conclusions du Comité et, par conséquent, appuie ses recommandations.

64. Tant que le régime raciste sud-africain n'abandonnera pas sa politique odieuse d'*apartheid*, il doit être isolé par l'imposition de sanctions globales et obligatoires, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

65. Nous pensons que si tous les gouvernements appliquent et respectent les dispositions des sanctions, le régime sud-africain deviendra raisonnable et qu'une nouvelle époque, un époque de réévaluation des droits

et privilèges de l'homme, naîtra dans cette partie de l'Afrique où ils ont été foulés aux pieds pendant trop de décennies. A cet égard, nous lançons un appel à tous les gouvernements et institutions de la communauté internationale pour coopérer et observer l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud et pour continuer à fournir toute l'assistance nécessaire aux peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie et de leurs mouvements de libération nationale.

66. M. HARLAND (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : J'aimerais citer les paroles prononcées par notre Premier Ministre, M. Robert Muldoon, à la trente et unième session, il y a six ans, juste après la révolte de Soweto : "L'attitude du Gouvernement néo-zélandais à l'égard de l'*apartheid* est très claire : nous pensons que c'est une mauvaise chose et nous voulons qu'il disparaisse." [21^e séance, par. 61.] Ces paroles sonnent aussi juste aujourd'hui qu'en 1976.

67. Aux yeux des Néo-Zélandais, l'*apartheid* est néfaste non seulement parce qu'il institutionnalise la discrimination raciale mais davantage encore parce qu'il cherche à faire de la discrimination raciale le fondement même de tout un ordre social. En Afrique du Sud, on juge une personne et on la situe dans la société non pas en raison de ses qualités morales ou de sa conduite, mais simplement en fonction de sa race. Et le peuple d'une certaine race se voit octroyer d'importants privilèges et avantages au détriment de tous les autres. Cette discrimination institutionnalisée est contraire à la Charte des Nations Unies qui représente les normes communes à toutes les grandes traditions humaines. L'*apartheid* est, de toute évidence, contraire aux principes et traditions qui régissent la vie des Néo-Zélandais.

68. L'égalité raciale est l'un des principes fondamentaux de notre propre société. Les Néo-Zélandais sont d'origines diverses : nombre d'entre eux sont venus récemment de Polynésie, d'Asie et d'Europe pour s'associer à ceux qui ont vu le jour dans ce pays. Nous sommes tous engagés à la construction d'une association — une société englobant divers groupes qui vivent ensemble dans un esprit de respect mutuel. La loi néo-zélandaise interdit expressément la discrimination raciale et des mesures spéciales sont prises pour assurer son application.

69. Certaines personnes venues ces jours-ci d'Afrique du Sud nous disent que la situation est en train de changer. Ils affirment que certaines des mesures limitant les contacts sociaux entre citoyens de races différentes deviennent moins strictes, au moins dans les villes. Cette souplesse doit être saluée et encouragée. Mais, jusqu'ici, rien n'indique que la politique d'*apartheid* soit sur le point d'être abandonnée ou même profondément modifiée. A notre sens, la politique du Gouvernement sud-africain est toujours en faveur d'un développement séparé pour les différents peuples de l'Afrique du Sud. Et un développement séparé signifie encore que l'on contraindra les Sud-Africains noirs à vivre dans ce qu'on appelle des "homelands" sans leur octroyer suffisamment de terres ni de ressources pour leur permettre d'y vivre, les obligeant ainsi à travailler dans des zones blanches en tant que main-d'œuvre migrante sans qu'ils puissent bénéficier de la protection de la citoyenneté. L'*apartheid* signifie encore que la plupart des citoyens de

l'Afrique du Sud se voient privés de leurs droits et libertés fondamentaux ainsi que de leur citoyenneté dans leur propre pays, en raison de leurs origines raciales.

70. Les Néo-Zélandais ne peuvent accepter cette situation. Comme l'a souvent déclaré notre Premier Ministre, l'*apartheid* est un régime injuste et inhumain. Il ne peut être maintenu que par la force et, par conséquent, il ne peut l'être indéfiniment. Si le Gouvernement sud-africain ne modifie pas fondamentalement sa politique, tôt ou tard, cette dernière engendrera de nouvelles et toujours plus cruelles violences. Aucun Sud-Africain ne peut espérer rester à l'abri des conséquences d'une telle situation.

71. La Nouvelle-Zélande a fait preuve de son opposition à l'*apartheid* en prenant différentes mesures d'ordre pratique. Peu après son entrée en fonctions, le gouvernement actuel a rejeté l'idée d'établir une représentation diplomatique en Afrique du Sud. Il a également rejeté d'emblée l'idée de considérer comme Etat indépendant l'un quelconque des prétendus bantoustans. Mon gouvernement continue d'appliquer l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, mesure qu'il a prise longtemps avant qu'elle devienne obligatoire; il a clairement affirmé sa volonté de mettre en application toutes les sanctions économiques qui pourraient être prises à l'encontre de l'Afrique du Sud par le Conseil de sécurité.

72. C'est en ce qui concerne la question des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud que la politique de mon gouvernement a attiré le plus l'attention et a été le moins bien comprise. Dans le cadre de l'Accord Gleneagles conclu en 1977, les chefs de gouvernements du Commonwealth ont décidé qu'ils chercheraient à décourager les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud par les moyens offerts par leur législation et leurs politiques intérieures respectives. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande était partie à cet accord et a respecté son engagement. La Nouvelle-Zélande est une société libre et son gouvernement reconnaît le droit des sociétés sportives, ainsi que ceux des autres organisations bénévoles, à décider eux-mêmes de leurs contacts. Le gouvernement leur a fait savoir qu'il était opposé aux contacts avec l'Afrique du Sud et les a priées de tenir compte de cette manière de voir. La plupart d'entre eux s'y sont conformés et, au cours des récentes années, bien peu de contacts dans ce domaine ont eu lieu. La principale exception a été la tournée d'une équipe de rugby sud-africaine en Nouvelle-Zélande l'année dernière. Notre Premier Ministre a déploré la décision prise par la New Zealand Rugby Football Union d'inviter une équipe sud-africaine en Nouvelle-Zélande et cette tournée a soulevé une vive opposition populaire. M. Muldoon a récemment confirmé que la politique du gouvernement vise à empêcher les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud en recourant à la persuasion.

73. Pour résumer, la Nouvelle-Zélande considère l'*apartheid* comme un régime injuste et inhumain et voudrait qu'il y soit mis fin. Notre opposition continue de se manifester par des mesures d'ordre pratique. Nous sommes désireux de coopérer avec tous ceux qui sont à la recherche d'une solution pour mettre fin à un régime que l'on ne saurait considérer que comme un affront à la dignité de l'homme.

74. M. LEGWAILA (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : Prenant la parole à l'Assemblée générale, le 30 septembre 1982, notre Ministre des affaires étrangères a déclaré :

“... 300 ans plus tard, la majorité noire de la société sud-africaine reste étrangère dans sa patrie. La création, pour cette majorité, de homelands surpeuplés, aux terres surexploitées et généralement dénudées, le refus de lui accorder des possibilités économiques et une participation au pouvoir, la mauvaise qualité de l'éducation, les moyens de déplacement restreints et contrôlés de ces populations et bien d'autres limitations dont elles souffrent, ont accru ses frustrations et sa colère et l'ont bien ancrée dans sa volonté d'obtenir une solution équitable, par quelque moyen que ce soit.” [12^e séance, par. 357.]

75. Il y a quelques mois, le régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud a dévoilé ce qu'il appelle un nouveau plan constitutionnel, visant, en principe, à libérer la société sud-africaine du joug du racisme et de l'*apartheid*. Ce plan a été bien accueilli par ceux qui le considèrent comme un pas historique sur la voie d'un changement important au pays de l'*apartheid* et on nous a dit que le rejeter constituerait une erreur. Ce plan est considéré comme un événement considérable en Afrique du Sud, une étoile brillante dans un horizon jusque-là bien sombre, comme un brillant rayon d'espoir dans un climat politique où, traditionnellement, ne règne aucun espoir, notamment pour les victimes de l'*apartheid*.

76. On dit que M. P. W. Botha, le Premier Ministre de l'Afrique du Sud, a fait ce qu'aucun autre dirigeant afrikaner n'avait osé faire avant lui : il a plongé l'Afrique du Sud dans un débat animé et dangereux à propos du partage du pouvoir. Il a mis en jeu sa direction assez précaire du National Party pour forcer l'Afrique du Sud blanche à faire face à la réalité, à ce tournant politique où elle doit choisir entre l'isolement international et l'opprobre ou la réforme raciale.

77. Nous ne sommes pas d'accord. L'Afrique du Sud reste pour nous la terre du racisme et de l'*apartheid*. Cette nouvelle épreuve constitutionnelle, comme on l'appelle, ne fait que démontrer que même en cette période critique de l'histoire de l'Afrique du Sud, les dirigeants blancs de ce pays tourmenté peuvent encore s'offrir le luxe de faire une erreur en se cramponnant à l'idée, pourtant fautive, que la politique odieuse de l'*apartheid* peut encore être réformée pour rendre son application moins odieuse et moins inhumaine. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire de nombreuses fois par le passé, nous pensons qu'on ne peut pas réformer l'*apartheid*, le modifier ou l'enrober parce que c'est un mal intrinsèque, profondément inhumain, une insulte impardonnable, non seulement pour sa victime qu'est le peuple noir de l'Afrique du Sud mais aussi pour celui qui a créé tous les êtres humains à son image et les a créés égaux.

78. Ce n'est qu'à leur risque et à celui des futures générations blanches d'Afrique du Sud que les dirigeants blancs d'Afrique du Sud passent outre le fait qu'une réforme constitutionnelle, qui repose dans ce pays sur l'hypothèse selon laquelle 18 millions de Sud-Africains noirs peuvent simplement être ignorés ou traités comme des étrangers dans leur propre pays,

ou encore déclarés par l'homme blanc citoyens d'un ailleurs rural, ne peut être considérée comme telle mais plutôt comme une formule pour la catastrophe. Ainsi, ce nouveau plan constitutionnel, en dépit de l'appui dont il semble bénéficier auprès des amis de l'Afrique du Sud, n'est rien d'autre pour nous qu'une formule pour la catastrophe. Non seulement la majorité noire n'y verra aucune amélioration, mais elle y trouvera une nouvelle raison de s'engager davantage, par tous les moyens, dans la libération de sa patrie. Non seulement ce nouveau plan ne cherche qu'à semer la zizanie entre les communautés d'Indiens et de gens de couleur en Afrique du Sud — si elles tombent dans ce piège — et leurs frères noirs, mais il vise aussi à dresser les Indiens contre leurs frères indiens, les gens de couleur contre leurs frères de couleur, quand des judas dans ces deux communautés, dont la contribution à la libération de l'Afrique du Sud est pourtant indiscutable, se rallient aux Afrikaners dans un laager élargi.

79. Ce que nous demandons pour l'Afrique du Sud, c'est le changement, un changement réel, significatif, opportun et pas simplement des modifications constitutionnelles visant à masquer l'enracinement de l'injustice raciale en Afrique du Sud. Nous n'avons que faire des manœuvres constitutionnelles compliquées destinées à améliorer l'image de l'*apartheid*. L'affranchissement des Indiens et des Sud-Africains non blancs n'a absolument rien à voir avec ce que l'on appelle la solution des problèmes raciaux graves auxquels l'Afrique du Sud est confrontée aujourd'hui. Cela n'est qu'une dangereuse manœuvre dilatoire. Le problème en Afrique du Sud, ce n'est pas de savoir où caser les Indiens et les gens de couleur dans la structure constitutionnelle de ce pays, mais plutôt de créer les conditions propices à l'avènement, en Afrique du Sud, d'une société constitutionnelle où la raison d'être constitutionnelle du système malfaisant de l'*apartheid* serait abandonnée et rejetée, une société dans laquelle tous les peuples de l'Afrique du Sud, quelles que soient leur couleur, leur race ou leur croyance, puissent vivre dans la liberté et la paix issues d'un sentiment véritable de bienveillance réciproque.

80. Les Indiens et les gens de couleur ne sont pas le problème en Afrique du Sud. Je le répète, ils ne sont pas un cas précis exigeant une attention particulière. En faire un cas particulier qui appelle une réforme constitutionnelle spéciale, c'est tourner dangereusement en dérision le genre de changement que la communauté internationale attend de l'Afrique du Sud. Le sort des Indiens et des gens de couleur en Afrique du Sud est inséparable de celui de la majorité noire du pays. Le nouveau plan, sous des dehors tentants mais dangereux, ne vise qu'à plus de racisme, plus d'*apartheid* et plus de domination blanche. Et les deux communautés doivent se sentir particulièrement insultées d'être tout à coup les nouveaux bénéficiaires de la soudaine bienveillance des Afrikaners.

81. Le nouveau plan constitutionnel cherche à créer une Afrique du Sud dans laquelle le nouvel ordre politique ne serait guère différent de l'ancien puisqu'il sera toujours dominé par les Blancs par le biais d'un chef de l'exécutif blanc qui, lui-même, se voit déléguer son autorité et ses pouvoirs par un collège électoral composé de 50 Blancs, 25 personnes de couleur et 13 Indiens. Le nouveau parlement de cette Afrique du

Sud de l'*apartheid* recyclé comprendra trois chambres afin de perpétuer la séparation des races. L'égalité raciale n'existera pas. A dessein, les Indiens et les gens de couleur resteront des étrangers dans leur propre pays. Ils continueront à vivre dans la misère dans des communes surpeuplées en marge des privilèges accordés aux Blancs.

82. Nous sommes obligés d'insister sur les soi-disant réformes constitutionnelles parce que nous ne voudrions pas manquer à notre devoir, en tant que voisins de l'Afrique du Sud, de démontrer aussi clairement que possible que ces soi-disant réformes n'en sont pas. Ce ne sont pas des réformes parce que leur seul objectif est de renforcer l'*apartheid* en confirmant une fois pour toutes que 70 p. 100 des citoyens autochtones d'Afrique du Sud — la majorité noire — est une population terriblement déshéritée, parquée comme du bétail et obligée à vivre en exil, sans espoir ni dignité, dans des enclaves rurales incultes.

83. En fait, pour cette immense majorité de la population sud-africaine, première victime de la politique d'*apartheid*, aucun changement en mieux n'est en vue. Le nouveau plan constitutionnel ne fait d'eux aucun cas. Il fait fi du fait que le sort de l'Afrique du Sud ne sera pas décidé par la minorité privilégiée et ceux qu'elle aura invités mais par la majorité opprimée. Le *Rand Daily Mail* de Johannesburg fait observer :

“Il est clair que les Noirs qui restent totalement exclus ne trouveront pas de quoi se réjouir dans ce plan [appelé constitutionnel]. Et, malgré toutes les manœuvres grandioses pour convertir des millions de personnes en “citoyens” d'ailleurs, ils seront toujours, de loin, le groupe le plus nombreux en Afrique du Sud.”

En fait, les soi-disant bantoustans, quels que soient leur structure ou leur régime, ne répondent assurément pas aux aspirations des Sud-Africains noirs et aucune réforme constitutionnelle qui ignore ce fait n'a de chance de faire mieux, aussi ingénieusement conçue soit-elle.

84. Sans aucun doute l'Afrique du Sud blanche sait que l'Afrique australe se trouve actuellement à un moment crucial de son histoire. Tous les éléments d'une confrontation raciale sont réunis. Si les leçons des guerres de libération passées dans notre sous-continent ont un sens, l'Afrique du Sud doit se rendre compte qu'elle ne peut plus gagner du temps pour l'*apartheid* et les privilèges des Blancs, même en intimidant ses voisins pour qu'ils abandonnent leur lutte de libération en Afrique australe. La politique de l'intimidation ne peut que rapprocher le dernier jour de l'*apartheid*. L'appui aux mouvements dissidents ne pourra jamais nous faire accepter l'*apartheid*. Nous rejetterons toujours cette politique criminelle.

85. Privée du droit sacré de vivre en liberté dans son propre pays, soumise à des humiliations quotidiennes, à la discrimination raciale et à l'oppression, déshéritée, brutalisée, ignorée, méprisée et traitée comme si elle n'existait que dans l'imagination des dirigeants blancs privés de conscience, la majorité opprimée de l'Afrique du Sud a été obligée d'avoir recours aux moyens extrêmes pour essayer, à juste titre, comme bien d'autres l'ont déjà fait, de recouvrer sa liberté et sa dignité. Nous l'appuyons. Nous l'appuyons dans sa lutte de libération. Ses aspirations sont nos aspirations.

L'*apartheid* est une insulte pour elle aussi bien que pour nous. C'est un crime commis contre elle aussi bien que contre nous. Nous ressentons vivement le drame qu'elle vit, étrangère dans sa propre patrie.

86. Notre position est très claire. Nous n'acceptons pas que l'on suggère qu'un changement est en train d'avoir lieu en Afrique du Sud. Nous n'acceptons pas que l'on suggère que l'Afrique du Sud blanche devrait être récompensée pour avoir introduit des réformes en Afrique du Sud quand il nous est hélas si évident que ces pseudo-réformes ne sont en fait conçues que pour renforcer l'*apartheid*. Les dirigeants blancs d'Afrique du Sud eux-mêmes ont plusieurs fois dans le passé déclaré que les Noirs et les Blancs en Afrique du Sud ne partageront jamais le pouvoir. Non seulement ils refusent de partager le pouvoir avec la majorité mais ils ont privé celle-ci de ses droits intrinsèques. On ne doit pas admettre que l'injustice de l'homme envers l'homme puisse payer.

87. Comme si la tyrannie raciale de l'*apartheid* de l'Afrique du Sud ne suffisait pas, les dirigeants blancs d'Afrique du Sud ont également imposé l'*apartheid* pendant plus de 60 ans en Namibie où ils imposent leur tyrannie raciale, alors que la Namibie est actuellement un territoire international que l'Afrique du Sud occupe illégalement au mépris des Nations Unies. Là aussi les Namibiens autochtones se voient dénier le droit de décider eux-mêmes de leur avenir dans la liberté et la paix. L'Afrique du Sud ne mérite aucune récompense pour garder des millions de nos compatriotes africains sous un joug brutal.

88. M. del ROSARIO CEBALLOS (République dominicaine) [*interprétation de l'espagnol*] : La République dominicaine déplore et condamne la situation en Afrique du Sud en ce qui concerne la pratique de l'*apartheid*, car cette pratique est une violation flagrante des droits fondamentaux de l'homme qui ne sauraient tolérer la discrimination entre les hommes sous aucun prétexte.

89. La République dominicaine au cours de son histoire politique et sociale s'est toujours caractérisée par sa lutte contre l'oppression de l'homme et par sa recherche constante d'un climat de respect pour la dignité de l'homme.

90. Bien qu'il ait une population très variée ethniquement, avec un pourcentage élevé de personnes d'origine européenne et africaine qui conservent leurs caractéristiques sociales et culturelles, notre pays n'a jamais connu aucun type de discrimination raciale. Nous vivons dans une harmonie complète qui n'a fait que se renforcer au cours de ces dernières années grâce à la démocratie dont jouissent les Dominicains dans un climat de strict respect des droits fondamentaux de l'homme, dont la meilleure preuve est qu'il n'existe pas de prisonniers politiques dans notre pays ni d'exilés pour raisons politiques.

91. Comment est-il possible qu'aujourd'hui, alors que les relations entre les peuples ont atteint leur meilleure expression, l'*apartheid* soit toujours pratiquée ? La République dominicaine réaffirme, comme elle l'a fait déjà devant l'Assemblée générale, son rejet de la continuation de la politique d'*apartheid*, contraire non seulement aux droits de l'homme, mais aussi à toutes les normes proclamées par les Nations Unies, par le biais de leurs différents organismes, et,

dans le cas de la République dominicaine, contraire également à la Constitution de l'Etat.

92. Nous nous félicitons des efforts réalisés par le Comité spécial contre l'*apartheid* et nous espérons qu'il pourra réussir à éliminer complètement la pratique antisociale de l'*apartheid*. Nous émettons des vœux pour que cette pratique soit éliminée de la face de la Terre.

M. Bartlett (Jamaïque), vice-président, prend la présidence.

93. M. ZARIF (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : La politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain est devenue l'un des principaux sujets de préoccupation, non seulement pour les peuples de l'Afrique du Sud et du continent africain, mais aussi pour la conscience de toute l'humanité. On ne peut s'empêcher de se demander comment la communauté internationale, dans le dernier quart du *xx^e* siècle, peut encore tolérer cette odieuse forme de répression de l'homme par l'homme. Des millions de Noirs autochtones en Afrique du Sud sont devenus les malheureuses victimes du racisme et de la ségrégation institutionnalisés par une minorité blanche, qui n'est même pas originaire de la même terre.

94. Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a eu connaissance de nouvelles très alarmantes sur la dangereuse intensification des mesures de répression du régime d'*apartheid*, alors que la collaboration entre certains pays occidentaux et le régime raciste d'Afrique du Sud s'étendait. Cette évolution de la situation est particulièrement troublante, alors que la communauté mondiale avait annoncé que l'année 1982 serait l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. La détention, la torture et les disparitions continuent d'occuper une partie importante des nouvelles qui nous parviennent d'Afrique du Sud. Les attaques contre les communautés et les syndicats noirs, l'interdiction de toutes activités en faveur de la démocratie et des droits civiques, l'emprisonnement de dirigeants noirs et de dirigeants blancs démocrates, la confiscation de biens privés, la fermeture de publications démocratiques, la dissolution d'organisations noires et blanches démocratiques et autres mesures analogues continuent d'être la pratique quotidienne des autorités racistes.

95. S'efforçant de diviser la majorité non blanche, le gouvernement raciste a adopté des règlements donnant aux métis un titre particulier pour les distinguer des Africains noirs. Cette tentative a été rejetée non seulement par la population noire, mais aussi par les autres secteurs de couleur. Afin de priver de larges communautés africaines de leur droit de citoyenneté, le régime sud-africain a poursuivi sa politique de bantoustanisation et de cession de vastes zones où se trouvent de larges concentrations de population noire à certains pays voisins. Le Ciskei est ainsi devenu le dernier bantoustan "indépendant", avec une population de 1,5 million d'Africains noirs.

96. Le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud a étendu sa domination répressive sous tous ses aspects au Territoire illégalement occupé de Namibie. Le refus persistant de reconnaître le droit des Namibiens à l'indépendance et le pillage de leurs ressources huma-

nes et naturelles ont suscité la ferme condamnation de tous les peuples du monde.

97. Les Etats africains indépendants ont été l'objet d'agressions militaires répétées de la part du régime d'*apartheid*. La République populaire d'Angola et la République des Seychelles ont été les innocentes victimes d'actes de déstabilisation et d'agression de la part du régime raciste.

98. Nous ne croyons pas que c'est le manque de compréhension du caractère inhumain de l'*apartheid* et de la répression criminelle en Afrique du Sud qui a permis au régime raciste de la minorité blanche de continuer d'exister et de menacer l'existence des autres. La communauté internationale s'est maintes fois prononcée contre l'odieux système d'*apartheid*. Des centaines de résolutions ont été adoptées par notre Organisation et par d'autres, condamnant énergiquement la politique d'*apartheid* du régime sud-africain, et toutes les nations ont été priées instamment d'adopter des mesures de nature à mettre fin à l'oppression raciale dans cette partie du monde. Il est regrettable, cependant, que le régime raciste d'Afrique du Sud acquière toujours plus de force, grâce à la coopération de certains pays occidentaux.

99. En fait, l'Assemblée a, dans sa résolution 36/172 A, réaffirmé sa ferme conviction que le régime d'*apartheid* a été encouragé à commettre ses actes criminels par la protection que lui accordent de grandes puissances occidentales, surtout par les déclarations, la politique et les actes du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Elle a également condamné les actes de ces Etats, notamment des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, qui ont élargi leurs relations politiques, économiques et militaires avec le régime raciste d'Afrique du Sud, malgré les appels réitérés de l'Assemblée.

100. Sous le couvert de mesures constructives, le Gouvernement des Etats-Unis a élevé le niveau de sa coopération avec l'Afrique du Sud à un point qui ne laisse aucun doute sur la collaboration criminelle du Gouvernement des Etats-Unis en ce qui concerne l'élimination des Sud-Africains et les actes d'agression contre les pays voisins. Bien que, dans sa résolution 36/172 D, l'Assemblée ait condamné la collaboration économique et autre que certains Etats occidentaux et autres, en particulier les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République fédérale d'Allemagne et d'Israël, continuent d'apporter au régime raciste d'Afrique du Sud, cette collaboration s'est étendue encore l'année dernière. L'octroi d'un prêt de plus d'un milliard de dollars par le Fonds monétaire international au Gouvernement raciste d'Afrique du Sud, au mépris des appels répétés de l'Assemblée, est une nouvelle manifestation des agissements réels des puissances impérialistes qui contrôlent cette institution financière.

101. L'Assemblée a également condamné avec force la collusion des Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la République fédérale d'Allemagne et d'Israël avec le régime raciste d'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire. Elle a condamné en outre les manœuvres visant à créer une organisation du traité de l'Atlantique Sud avec le régime raciste d'Afrique du Sud. Elle s'est également déclarée profondément

préoccupée par les entretiens qui se poursuivent entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Afrique du Sud au sujet d'un resserrement de leur collaboration dans le domaine nucléaire. Au mépris total de l'opinion publique mondiale, cette collusion non seulement a été maintenue, mais s'est encore approfondie.

102. Comme si la préoccupation de la grande majorité des nations n'avait aucune valeur, leurs demandes et leurs appels pour que cesse cette collaboration avec l'Afrique du Sud n'ont pas été écoutés.

103. A l'intérieur de l'Afrique du Sud et en Namibie, les populations des deux pays ont donné de nouvelles dimensions à la lutte héroïque qu'elles mènent contre le régime raciste d'Afrique du Sud et son occupation illégale de la Namibie. L'avant-garde de la lutte du peuple sud-africain, l'ANC, sous la direction du camarade Oliver Tambo, a été largement reconnue et a acquis un grand prestige dans la communauté internationale tant pour sa maturité politique et diplomatique que pour la lutte armée qu'elle mène à l'intérieur du pays.

104. Pour sa part, le peuple de Namibie, sous la direction héroïque de son seul représentant authentique, la SWAPO, a porté de graves coups aux forces racistes d'occupation dans son pays. Nous rendons hommage au courage et à l'héroïsme manifestés par les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie et leurs organisations respectives.

105. Nous exprimons notre gratitude pour les travaux du Comité spécial contre l'*apartheid*, sous la direction sage et dévouée de M. Maitama-Sule, du Nigéria, et nous appuyons entièrement les recommandations qui figurent dans le rapport du Comité.

106. M. GÖKÇE (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Si nous devons récapituler ce qui s'est passé au cours des nombreuses années écoulées depuis le début de la lutte de la communauté internationale contre la politique déplorable de l'*apartheid* en Afrique du Sud, nous ne ferions que répéter ce qui a déjà été dit ici à cette tribune ainsi que dans de nombreux rapports et de nombreuses résolutions. Cela ne changerait pas le fait fort simple qu'à l'heure actuelle, en 1982, nous n'avons pas encore réussi à mener avec succès la lutte pour l'élimination de cette politique et pour la prévention des violations des droits de l'homme fondamentaux en Afrique du Sud.

107. Nous ne voulons pas dire par là qu'au cours des dernières années ou plus précisément au cours de l'année 1981, aucun progrès n'a été enregistré. Sans aucun doute, des efforts importants ont été déployés en vue de mobiliser l'opinion publique internationale pour l'adoption de mesures efficaces contre le régime de Pretoria. Si nous passons en revue les événements et les activités de l'année écoulée, l'élément le plus marquant à nos yeux est le rôle exemplaire et efficace joué par le Comité spécial contre l'*apartheid* et plus particulièrement par la direction très dynamique exercée dans ce domaine par le Président du Comité spécial, M. Maitama-Sule, du Nigéria.

108. Les activités du Comité spécial au cours de l'année écoulée ont eu pour principal objet l'application de la résolution faisant de 1982 l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Une campagne remarquable a été lancée sous les auspices du Comité spécial visant à

rassembler les forces internationales destinées à exercer la pression nécessaire sur l'auteur de la politique de discrimination raciale et d'*apartheid* en Afrique australe. De toute évidence, une année ne peut suffire pour assurer le succès d'une campagne aussi complexe et aussi importante. Ma délégation appuiera les propositions visant à développer cette campagne en 1983. A cet étape critique et devant la résistance obstinée qu'oppose l'Afrique du Sud, l'œuvre importante entreprise par le Comité spécial en coordonnant l'action internationale mérite tous nos éloges et tout notre appui.

109. Nous partageons l'opinion exprimée dans le rapport du Comité spécial selon laquelle la communauté internationale doit, à ce stade, réévaluer l'efficacité des mesures prises jusqu'alors. Selon toutes les apparences, l'Afrique du Sud méconnaît totalement le sentiment d'indignation qu'éprouve la communauté internationale et qui s'est exprimé maintes fois dans de nombreuses résolutions des Nations Unies et dans divers appels et demandes faits à tous les niveaux sur le plan national et international, en public comme en privé, dans le monde entier. Le régime poursuit sans relâche sa politique flagrante d'oppression, de persécution et d'expulsion d'un grand nombre de populations, en privant les personnes de leur droit de citoyenneté en vertu des plans illégaux de la prétendue "bantoustanisation", ses détentions sans procès, ses restrictions imposées à toutes les libertés fondamentales d'une très grande partie de la population et ses violations grossières de ces libertés. La mort tragique du jeune syndicaliste Neil Aggett a été un triste exemple des méthodes d'interrogatoire de la police sud-africaine. La conscience de la communauté mondiale est profondément bouleversée par l'emprisonnement injustifié des prisonniers politiques en Afrique du Sud, notamment du dirigeant Nelson Mandela qui est fort âgé.

110. Par ailleurs, l'occupation illégale de la Namibie, l'oppression et l'exploitation de son peuple se poursuivent impunément. La politique et les pratiques illégales de l'Afrique du Sud dépassent les frontières de la Namibie. Elles menacent gravement la paix et la sécurité du continent africain de par les actes continus d'agression, de déstabilisation et de coercition que commet l'Afrique du Sud à l'encontre de tous ses voisins, en particulier à l'encontre de l'Angola.

111. Enfin, des preuves fort troublantes semblent indiquer que l'Afrique du Sud est en train d'acquérir la capacité de produire des armes nucléaires. Les graves incidences de cette possibilité dépassent de loin le continent africain et font poindre le spectre d'une catastrophe.

112. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont unanimes pour croire que ce que pratique l'Afrique du Sud est maléfique et doit cesser. Mais que peut faire le peuple sud-africain ? Que peut faire la communauté internationale ?

113. Si nous songeons au mépris total manifesté par l'Afrique du Sud à l'égard des efforts de persuasion, des appels, des demandes de négociation ou de tous les types de pression politique, il devient évident que seules des sanctions obligatoires et décisives, telles que celles qui sont envisagées dans la Charte des Nations Unies, peuvent être de quelque utilité. L'em-

bargo obligatoire sur les armes qui a été imposé contre l'Afrique du Sud par le Conseil de sécurité en 1977, [résolution 418 (1977)] a constitué un pas important dans la bonne direction. Cependant, le rapport du Comité de mise en œuvre, qui a été créé par le Conseil de sécurité¹, indique qu'il y a probablement des lacunes dans la mise en œuvre de cette résolution. Nous avons accueilli favorablement les efforts qui ont été faits, notamment la résolution 473 (1980) du Conseil de sécurité, afin d'assurer une plus stricte adhésion à l'embargo sur les armes.

114. Les événements ont montré que l'embargo sur les armes devrait être complété par d'autres mesures, comme des sanctions économiques, qui sont également prévues au Chapitre VII de la Charte. Des sanctions efficaces exigent la participation résolue de tous les membres. Il faut que tous les intéressés tiennent dûment compte, à notre avis, du fait que l'alternative à l'application de ces mesures pacifiques qui sont prévues par la Charte des Nations Unies impliquerait une escalade de la violence et du conflit en Afrique australe. La force est malheureusement le seul recours laissé à la population de l'Afrique du Sud et c'est pourquoi son mouvement de libération nationale mérite tout notre encouragement et toute notre sympathie.

115. A cette étape critique, alors que la communauté internationale se voit obligée d'accélérer ses efforts dirigés contre le principe et les pratiques de l'*apartheid* et de la discrimination raciale, nous tenons à répéter notre conviction qu'il est impératif que l'Afrique du Sud soit enfin confrontée aux réalités du monde, à l'évolution et au progrès dynamiques qui se produisent en Afrique. Il est impératif qu'elle abandonne enfin sa position d'isolation et sa politique illégale avant qu'il ne soit trop tard. Elle ne peut poursuivre cette voie dangereuse et destructrice pendant longtemps. Elle doit comprendre rapidement que les derniers vestiges du colonialisme auxquels elle s'accroche appartiennent à une ère depuis longtemps révolue.

116. En cette heure où nous demandons à nouveau à la communauté internationale de redoubler d'efforts, je voudrais dire que mon gouvernement est fermement résolu à appliquer toutes les mesures visant à mettre fin à la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale en Afrique australe. La Turquie n'entretient aucune relation avec le régime de Pretoria, que ce soit dans le domaine diplomatique et consulaire, économique, commercial ou militaire. La Turquie est heureuse de contribuer, même modestement, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud — ainsi qu'au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et au Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'*apartheid*; c'est là un symbole de sa solidarité avec ce peuple.

117. L'engagement traditionnel de la Turquie à l'égard de la cause de l'Afrique australe et de la décolonisation se fonde sur les principes mêmes qui sont à la base de l'édification de la République turque, à la suite de la première lutte victorieuse qu'elle a menée pour son indépendance nationale au xx^e siècle. Nous sommes certains que la victoire sera également remportée en Afrique du Sud et qu'une nouvelle société démocratique verra le jour, conformément à

l'esprit et aux principes de la Charte des Nations Unies.

118. M. LUCE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : La situation en Afrique du Sud mérite de retenir l'attention de tous ceux qui se préoccupent du respect des droits de l'homme dans le monde d'aujourd'hui. La pratique de l'*apartheid* en Afrique du Sud préoccupe gravement le Gouvernement des Etats-Unis. Elle gêne profondément la conscience des Américains. Le système de l'*apartheid* est fondamentalement différent des valeurs de liberté, d'égalité et démocratie qui représentent les fondements mêmes de la société américaine.

119. Bien que le sujet de notre débat aujourd'hui soit l'*apartheid* — un mot qui, en raison de son origine linguistique, ne s'applique qu'à l'Afrique du Sud — le problème plus vaste qui nous occupe est le droit fondamental de tous les peuples à l'égalité des chances, indépendamment de leur race, de leur couleur et de leur croyance. Lorsque nous parlons de l'*apartheid* tel qu'il s'applique en Afrique du Sud, je suis persuadé que les membres de l'Assemblée se souviendront que l'*apartheid* n'est pas le seul système par lequel les gouvernements contemporains privent leurs citoyens de la liberté de parole ou de réunion, du droit à la participation démocratique au gouvernement et à l'égalité devant la loi. Le gouvernement par les gouvernés et avec leur approbation est une institution bien rare dans notre monde. Les principes de la liberté, de l'égalité, de la démocratie et les normes des droits de l'homme que beaucoup réclament pour l'Afrique du Sud sont aussi complètement absents de la politique d'un grand nombre de nations représentées ici.

120. L'*apartheid* est déplorable parce qu'il prive une personne de sa dignité. Il ne prétend même pas traiter les gens de manière égale.

121. Les Etats-Unis n'ont pas de plan précis concernant un futur système politique en Afrique du Sud. Ils n'ont pas, non plus que les autres membres de l'Assemblée, le droit d'essayer d'imposer un tel plan. Ils ont toutefois le droit de demander à l'Afrique du Sud de respecter les mêmes principes universels des droits de l'homme et des libertés de l'homme que ceux qu'ils demandent pour les peuples ailleurs dans le monde.

122. En ce qui concerne l'Afrique du Sud, comme pour les citoyens de tout autre pays, nous demandons au gouvernement qu'il se fonde sur la volonté librement exprimée des gouvernés. L'*apartheid*, nous en sommes certains, ne sera jamais accepté par ceux auxquels il s'applique. Le programme d'installation forcée et d'attribution forcée de la citoyenneté dans ce que l'on appelle les homelands pour les Sud-Africains noirs que poursuit l'Afrique du Sud ne découle pas d'un consentement. Nous pensons qu'il ne sera jamais accepté par ceux qu'il vise directement. Il faut préciser aussi que le fait que le transfert forcé de populations soit pratiqué par de nombreux autres gouvernements en Afrique et ailleurs dans le monde ne diminue en rien cette injustice. Les Etats-Unis considèrent ces homelands comme partie intégrante de l'Afrique du Sud et considèrent leurs habitants comme des citoyens sud-africains.

123. Nous continuerons à nous opposer à tout système qui ne reconnaît pas tous les habitants comme des citoyens à part entière et qui leur nie les droits de l'homme. Nous désapprouvons et déplorons le refus de tout gouvernement d'accorder la pleine citoyenneté à tous les citoyens. Cela inclut l'Afrique du Sud.

124. L'objet d'un débat comme celui-ci toutefois n'est pas simplement de critiquer les pratiques d'un gouvernement. Si nous voulons que nos délibérations ici aient des effets positifs, notre objectif doit viser à concevoir des moyens efficaces et constructifs par lesquels la communauté internationale peut encourager un changement authentique.

125. Les gouvernements des Etats-Unis qui se sont succédé se sont engagés dans des efforts en vue d'encourager le changement dans toute la région de l'Afrique australe. Nous avons appuyé les négociations qui avaient mené à l'indépendance du Zimbabwe en 1980. En ce moment même, nous nous livrons avec les membres du groupe de contact occidental à des efforts intenses en vue de favoriser la création d'une Namibie indépendante, stable et démocratique, par des négociations fondées sur la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Des problèmes restent à régler, mais des progrès considérables ont toutefois été réalisés. Nous restons convaincus que, grâce aux efforts persistants et à la bonne foi de tous les intéressés, ces négociations peuvent mener et mèneront à un règlement en Namibie qui favorisera grandement les possibilités de stabilité dans la région.

126. Ces exemples ne s'appliquent pas uniquement à l'Afrique du Sud. Ils indiquent bien que les négociations et le dialogue peuvent mener à des solutions qui protègent les droits et intérêts des Noirs et des Blancs. Ils prouvent que le changement, inévitable en soi, ne doit susciter ni craintes et ni résistance.

127. Les efforts des Etats-Unis visant à favoriser l'indépendance de la Namibie font donc partie intégrante de la politique générale de mon pays dans la région et de notre politique à l'égard de l'Afrique du Sud en particulier. En même temps, nous avons pris des mesures spécifiques en vue de favoriser une transition de l'*apartheid* vers un système plus équitable.

128. Nous avons réaffirmé notre engagement à l'égard de l'application efficace de l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud décrété par le Conseil de sécurité, comme cela se devait, jusqu'en 1963 nous avons été les premiers parmi les grandes puissances à imposer un embargo unilatéral sur les armements. C'était 15 ans avant que nous nous associions aux autres membres du Conseil de sécurité pour imposer un embargo obligatoire sur les armes. Les restrictions imposées par les Etats-Unis sur la vente de matériel militaire et de police à l'Afrique du Sud vont bien au-delà des exigences requises par l'embargo sur les armes du Conseil de sécurité. Elles sont au moins aussi rigoureuses, et aussi rigoureusement appliquées, que celles des autres nations.

129. Les restrictions que nous appliquons strictement, depuis 1975, sur la vente de matériel nucléaire et autre matériel susceptible d'être utilisé par l'Afrique du Sud pour fabriquer des armes nucléaires, sont conformes à notre politique d'ensemble visant à décou-

rager, aussi rigoureusement que possible, la prolifération des armes nucléaires partout dans le monde. Nous ne permettons ni ne permettrons la vente de combustible ou de matériel nucléaires spécifiques aux nations qui n'adhèrent pas au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et n'acceptent pas toutes les garanties dans leurs installations nucléaires.

130. Pendant des années, il a été généralement reconnu que l'enseignement représentait une des facettes les plus déplorables du système d'*apartheid*. Les Etats-Unis vont au-delà de simples expressions de sympathie et de colère à l'égard de l'*apartheid* et cherchent des moyens pratiques de rectifier la situation. Nous avons continué de contribuer au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et nous avons un programme de bourses pour les réfugiés. En 1982, dans un effort appuyé conjointement par le Gouvernement des Etats-Unis et le secteur privé américain, nous avons amené 117 Sud-Africains noirs aux Etats-Unis, et grâce aux bourses attribuées, ils ont pu suivre des cours dans les collèges et les universités américaines. Le Congrès des Etats-Unis a affecté 8 millions de dollars pour ce programme. Nous avons également entamé un programme important d'assistance en matière d'enseignement en collaboration avec des groupes de la communauté noire en Afrique du Sud, complètement en dehors du système d'enseignement de l'*apartheid*. Ce faisant, nous n'avons absolument pas l'intention d'absoudre les autorités d'Afrique du Sud de leurs propres responsabilités, c'est-à-dire de traiter tous les citoyens sur un même pied d'égalité en matière d'enseignement comme dans tous les domaines.

131. Nous appuyons aussi les programmes d'échange entre les Etats-Unis et l'Afrique du Sud. Cela comprend des visites de syndicalistes américains, qui apportent leur appui et leur encouragement au mouvement syndical des Noirs en Afrique du Sud — mouvement qui s'annonce comme devant revêtir une importance considérable pour la démocratisation de ce pays. Des enseignants et des ecclésiastiques éminents d'Afrique du Sud se sont également rendus aux Etats-Unis, souvent grâce à des bourses du Gouvernement des Etats-Unis. L'encouragement de tels contacts et de telles communications établit des liens entre ceux qui se trouvent en Afrique du Sud et ceux qui se trouvent en dehors de ce pays et qui partagent un engagement commun à l'égard de l'égalité des chances et d'un changement pacifique.

132. Enfin, le Gouvernement des Etats-Unis a continué d'encourager et d'appuyer les efforts du secteur privé américain, qui sert également d'instrument positif pour le changement économique et social. La plupart des sociétés américaines qui sont en activité en Afrique du Sud ont décidé de respecter un code de pratiques équitables en matière d'emploi, que l'on appelle code Sullivan. Avec d'autres codes semblables adoptés par des secteurs privés d'autres pays, le code Sullivan a encouragé les progrès en éliminant les pratiques discriminatoires dans les lieux de travail, en octroyant un salaire égal pour un travail égal et en augmentant les possibilités de formation et de promotion pour les travailleurs noirs. En outre, en reconnaissant les syndicats de travailleurs noirs et en travaillant avec eux, les entreprises américaines et d'autres

nationalités ont également contribué à la croissance rapide du mouvement syndicaliste noir qui doit jouer un rôle toujours plus important dans la lutte pour l'égalité économique, sociale et politique en Afrique du Sud.

133. Nous avons écouté avec intérêt les déclarations des autres délégations. Nous avons été émus par les paroles de notre ami et collègue, le représentant du Nigéria, qui est Président du Comité spécial contre l'*apartheid* [59^e séance]. Nous comprenons son sentiment intense de dégoût pour le système de l'*apartheid* et son engagement d'arriver à l'éliminer. Cependant, nous ne pouvons pas partager sa conviction qu'un isolement accru de l'Afrique du Sud — aux niveaux politique, économique et social — aboutira au changement positif que nous recherchons de façon urgente et si énergiquement.

134. A notre avis, ce n'est pas là une recette de changement, mais bien plutôt la promesse d'une catastrophe, une attitude qui aurait des conséquences humaines qui se feraient sentir non seulement en Afrique du Sud même mais dans toute la région. Suivre une telle voie reviendrait à s'avouer vaincu. Ce serait refuser tout espoir à ceux qui, en Afrique du Sud — Noirs et Blancs — recherchent une manière pacifique de sortir du cauchemar de l'*apartheid*. Ce serait condamner ceux dont nous voulons améliorer la vie à un cycle sans fin de violence et de répression, qui aurait de graves conséquences non seulement pour l'Afrique du Sud mais pour la région dans son ensemble. Ce serait créer des conditions qui ne pourraient aboutir qu'à un cataclysme violent. Ce n'est certainement pas l'intention du représentant du Nigéria, mais je crains que ce ne soit là la conséquence logique de l'attitude qu'il préconise.

135. Nous ne prétendons pas que les mesures que nous avons prises ou que nous pourrions prendre à l'avenir pourront, à elles seules, aboutir à une démocratie complète en Afrique du Sud. En fin de compte, l'avenir de ce pays sera décidé par le peuple de l'Afrique du Sud lui-même. Mais ceux qui, en Afrique du Sud, travaillent pour un changement pacifique ont besoin de notre compréhension, de nos encouragements et de notre appui et ils les méritent.

136. Il ne faut pas dire aux Sud-Africains que le *statu quo* est déplorable et insoutenable. Il n'est pas nécessaire de leur dire que la population noire qui, selon les prévisions, doublera pour atteindre quelque 40 millions à la fin du siècle, ne supportera pas toujours l'étouffement de ses aspirations. Il n'est pas nécessaire de leur dire que la répression chez eux et l'intimidation directe contre leurs voisins ne remplaceront jamais des efforts réels pour aborder les problèmes propres de l'Afrique du Sud et de sa politique. Il n'est pas nécessaire de rappeler aux Sud-Africains blancs que leur avenir et celui de leurs enfants ne pourra être garanti que s'ils sont prêts à répondre aux intérêts et aux aspirations des Noirs. Il n'est pas nécessaire de rappeler aux Sud-Africains qu'ils ont besoin d'un changement spectaculaire, constructif et pacifique. Ce sont des vérités évidentes.

137. En outre, ce sont des vérités qui sont évidentes également en Afrique du Sud elle-même. Le Gouvernement sud-africain a fait des propositions visant à remplacer le Parlement, actuellement exclusivement

blanc, par une législature à trois chambres dans laquelle les Sud-Africains d'origine asiatique et de sang-mêlé auraient pour la première fois un certain degré de représentation politique. Nous ne pouvons nous féliciter d'une proposition qui perpétue une attitude raciale à l'égard de la répartition du pouvoir politique et qui continue d'exclure la majorité noire, 72 p. 100 de la population, de la vie nationale politique. Il est cependant significatif que ces propositions sont le reflet d'une prise de conscience au sein de l'Afrique du Sud de la nécessité d'avancer vers un partage plus grand du pouvoir. Il y a d'autres indications selon lesquelles un changement a commencé. Personne ne peut prédire avec quelle rapidité cette évolution se fera. Mais elle est en cours.

138. Pour leur part, les Etats-Unis s'engagent à appuyer, en actes aussi bien qu'en paroles, un processus de changement pacifique visant à s'éloigner de l'*apartheid*. Tant qu'il y aura des personnes en Afrique du Sud, noires ou blanches, qui feront un effort sincère et déterminé pour créer un système fondé sur la liberté, l'égalité et la démocratie, elles bénéficieront de notre encouragement et de notre appui.

139. Nous ne saurions être parties à une politique qui ne peut qu'encourager un cycle accru de violence et de répression. Nous n'appuierons pas une politique qui remplace un système répressif par un autre. Les possibilités de changement pacifique existent en Afrique du Sud. En fait, le changement pacifique est déjà commencé. La possibilité existe encore pour que la raison et la volonté démocratique l'emportent. Nous pouvons et nous devons déployer tous les efforts possibles pour éviter au peuple de l'Afrique du Sud — Blancs et Noirs — un affrontement violent, d'une part, ou une paralysie sans espoir, d'autre part. Nous espérons que d'autres se joindront à nous dans ces efforts.

140. M. BLAIN (Gambie) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais, tout d'abord, féliciter le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, mon ami et frère, M. Maitama-Sule, et, par son intermédiaire, les autres membres du Comité spécial, pour le dévouement inlassable dont ils ont fait preuve dans leur lutte contre l'*apartheid*, qui s'est reflété dans l'excellent rapport soumis à l'Assemblée générale. Je voudrais également rendre hommage au Centre contre l'*apartheid*, qui a appuyé cette lutte de façon très précieuse.

141. Pour la 37^e année consécutive, la politique et les pratiques du gouvernement raciste d'Afrique du Sud sont examinées par l'Assemblée générale. Ce qui est en cause, c'est un système de discrimination raciale institutionnalisé, d'une ampleur et d'une perversité sans égales et qui a, à juste titre, été condamné comme crime contre l'humanité.

142. Sous le joug de l'*apartheid*, quelque 20 millions de non-Blancs sont privés systématiquement des libertés les plus fondamentales. Formellement exclue de toute participation au processus politique, la population noire est également soumise à tout un système de lois répressives, comme en témoigne l'emprisonnement de centaines de patriotes à Robben Island, de triste mémoire, et la détention ou le bannissement de milliers d'autres. Ces mesures ont été renforcées par une campagne de répression physique aveugle, que

nous rappellent tragiquement les martyrs de Sharpeville et de Soweto.

143. Dans le cadre de cette répression politique, les conditions économiques et sociales imposées à la population africaine ne sont pas moins horribles. Obligée par la loi d'accepter des salaires qui représentent en moyenne un quart seulement des salaires des Blancs, la population africaine n'est guère à même de faire face à l'inflation galopante qui règne dans le pays à la suite de la baisse récente du prix de l'or.

144. Si les salaires des Africains n'ont pas bougé et ont souvent décliné en termes réels, les prix des produits alimentaires de base comme le maïs, le pain et les produits laitiers ont augmenté de 15 p. 100. Un certain nombre de produits alimentaires essentiels sont, de ce fait, devenus inaccessibles pour une partie importante de la population africaine et la sous-alimentation, qui est depuis longtemps endémique dans la communauté noire, s'est aggravée. Outre la malnutrition chronique, la population africaine a dû faire face aux ravages de maladies débilitantes. Au cours de l'année écoulée, l'incidence de la tuberculose, de la poliomyélite et du choléra a, paraît-il, atteint des proportions épidémiques.

145. Je n'ai pas l'intention d'énumérer de façon exhaustive les injustices qui sont institutionnalisées par l'*apartheid* parce que leur nombre est trop grand et leur portée évidente. En outre, l'Assemblée générale dispose déjà de l'excellent rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*.

146. Cependant, depuis 1980, le régime raciste et ses partisans ont souvent évoqué l'intention de l'Afrique du Sud d'envisager des réformes, conformément aux normes internationalement reconnues. Malgré les grandes réserves suscitées par le caractère non représentatif du Conseil présidentiel, la Gambie attendait avec un vif intérêt la publication, par cet organe, de recommandations relatives à une réforme constitutionnelle. En vérité, nos appréhensions les plus grandes se sont trouvées confirmées par la publication, en mai, d'une version mal déguisée de la vieille politique consistant à diviser pour régner. Outre qu'il a confirmé l'exclusion des Noirs du pouvoir politique, le Conseil a cherché à obtenir l'appui des communautés asiatique et de couleur. Ma délégation a constaté avec satisfaction que cet appui ne lui a pas été accordé.

147. De toute évidence résolu à perpétuer son monopole sur les richesses de l'Afrique du Sud, le régime d'*apartheid* a eu recours à la politique de bantoustanisation en tant que solution finale aux réalités démographiques du pays. La population noire, déjà frustrée de ses droits, est aujourd'hui privée de sa citoyenneté et de ses autres droits et se voit condamnée à vivre, en fonction de critères ethniques, dans des régions stériles baptisées "homelands" auxquelles on accorde ensuite une indépendance littéralement forcée. Dénuées de toutes ressources naturelles et de toute infrastructure réelle, ces terres désertiques ne peuvent assurer la subsistance que d'une partie de leurs habitants. La grande majorité se voit donc collectivement réduite au statut de main-d'œuvre migrante à bon marché pour les industries voraces d'Afrique du Sud.

148. La prétendue indépendance du Ciskei, proclamée le 4 décembre 1981, a marqué la quatrième

farce de ce genre mise en place par le régime raciste et a porté à un total de 9 millions le nombre d'Africains qui sont devenus pratiquement des étrangers dans leur propre pays. Mon gouvernement a donc approuvé la décision de la communauté internationale en général et du Conseil de sécurité en particulier de refuser de reconnaître ces quatre entités fantômes. En outre, les récentes tentatives de l'Afrique du Sud d'amputer certaines parties du Transkei ont mis en évidence de façon dramatique le véritable statut de ces territoires.

149. Malgré le pouvoir totalitaire exercé par le régime raciste, la résistance populaire à l'*apartheid* s'est considérablement accrue au cours de l'année dernière. Toutes les fractions de la population opprimée, appuyées par des organisations religieuses, ont été soumises à une répression des plus sauvages lorsqu'elles ont manifesté leur ferme opposition à l'ordre avilissant sous lequel elles sont contraintes de vivre.

150. Fidèles à la tradition militante de la manifestation de 1956 organisée par les femmes sud-africaines contre les lois sur les laissez-passer, les femmes ont été à l'avant-garde des protestations communautaires contre les pénibles conditions de vie en général, et, en particulier, contre l'augmentation du coût des denrées, des loyers et des transports. Pour leur part, les étudiants ont suivi l'exemple héroïque de Soweto et ont continué à s'opposer au système d'éducation inférieur réservé aux Africains et ayant pour but de perpétuer l'*apartheid*. Il est particulièrement significatif que les manifestations d'étudiants ne se sont pas limitées aux problèmes purement éducatifs, mais ont également visé les autres pratiques de l'*apartheid*. Ce fait a été démontré par la manifestation massive organisée pour protester contre la visite du chef du Ciskei, Lenox Sebe, à l'université de Fort Hare, en mai dernier. Des coups de feu ont été tirés sur deux étudiants et 25 ont été emprisonnés à la suite de cette manifestation marquant le rejet absolu de la politique de bantoustanisation.

151. Se joignant à l'idéal de libération, nombre d'églises ont manifesté leur opposition à la politique raciste du régime d'*apartheid* qui a été condamnée en tant qu'hérésie par l'Alliance réformée mondiale. Cette attitude courageuse a exposé les responsables ecclésiastiques à une campagne officielle de harcèlement et d'intimidation. A cet égard, mon gouvernement a pris note avec inquiétude de la création, par les autorités de Pretoria, d'une commission spéciale chargée d'enquêter sur les activités du Conseil des églises d'Afrique du Sud lequel, sous la conduite du révérend Desmond Tutu, s'est toujours prononcé pour l'élimination du fléau de l'*apartheid*.

152. A l'avant-garde de la résistance contre l'*apartheid*, se trouve le mouvement des travailleurs noirs qui, au cours de l'année écoulée, a porté une série de coups sévères à l'industrie de l'Afrique du Sud. Le Ministre de la main-d'œuvre lui-même a avoué qu'un total de 1,7 million d'heures de travail ont été perdues en raison des arrêts d'activité dans la République au cours de l'année dernière. Par ailleurs, l'agitation syndicale a été très vive au cours de cette année et, comme le montrent les chiffres, les arrêts de travail ont augmenté de près de 63 p. 100 par rapport à l'an dernier. Ces grèves ont été motivées non seulement

par des préoccupations traditionnelles telles que les salaires et les conditions de travail, mais également par des préoccupations d'ordre clairement politique telles que la reconnaissance des syndicats, et, par là même, ont remis en question les fondements mêmes de l'*apartheid*.

153. Les conséquences de ces arrêts de travail ont été particulièrement ressenties dans l'industrie automobile. La partie orientale du cap, où sont concentrées les usines de fabrication d'automobiles, a connu un état d'agitation permanent tout au long de l'année écoulée, avec des arrêts de travail se produisant à un rythme presque mensuel. La virulence de la riposte à ces actions a été illustrée de façon éloquente par la menace faite au mois d'août dernier par le directeur de Volkswagen (Afrique du Sud) : les employeurs, a-t-il déclaré, pourraient utiliser des robots si la situation instable persistait.

154. Cette campagne de sabotage économique a été complétée de façon efficace par la lutte armée menée par l'aile militaire de l'ANC. Au cours des 12 derniers mois, une série d'attaques bien coordonnées ont été lancées contre des cibles officielles telles que des postes de police, des dépôts de chemin de fer et des ponts; au cours de ces attaques, tout a été fait pour éviter d'atteindre des civils. A cet égard, ma délégation tient à saluer la vaillante lutte menée par l'ANC et à féliciter le mouvement à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire. Je tiens également à réaffirmer la solidarité indéfectible du Gouvernement et du peuple de la Gambie au peuple opprimé d'Afrique du Sud dans sa lutte héroïque pour la liberté, la justice et la dignité humaine.

155. Comme il était prévisible, le régime raciste a réagi à cette résistance de grande envergure par tous les moyens répressifs à sa disposition et a déclaré une guerre totale contre les opposants à l'*apartheid*. Les arrestations sommaires et la détention de prisonniers politiques se sont poursuivies et se sont même accrues, allant jusqu'à inclure des témoins susceptibles d'être entendus dans les procès politiques. Simultanément, l'usage institutionnalisé de la torture et des violences physiques contre les prisonniers politiques a été illustré par l'assassinat récent, dans les locaux de la police, du responsable syndical, Neill Aggett, du mouvement responsable étudiant, Ernest Dipale.

156. La répression arbitraire de toutes les formes de protestation s'est poursuivie sans relâche, ainsi que l'a prouvé le meurtre, commis de sang-froid, de plus de 10 mineurs au cours des émeutes qui se sont produites dans les mines d'or du Transvaal, en juillet dernier. En outre, la déportation vers les homelands stériles est une nouvelle mesure appliquée pour prévenir toute protestation.

157. De plus, la panoplie déjà fort étendue des lois de répression a été élargie par l'adoption récente de l'Influx Bill, dont les dispositions sont encore plus strictes que les infâmes lois sur les laissez-passer au nom desquelles 13 millions d'Africains ont été jusqu'ici arrêtés.

158. Mais cette guerre totale ne se limite pas au seul territoire sud-africain. Où qu'ils se trouvent, tous les ennemis du régime, qu'ils soient réels ou imaginaires, sont considérés automatiquement comme des cibles. Au cours de l'année passée, au moins trois éminents

responsables nationalistes ont été tués au cours d'une attaque à l'explosif en dehors de l'Afrique du Sud. En même temps, le régime de Pretoria a eu recours à des actes d'agression répétés contre les Etats africains indépendants de la région, menaçant directement la paix et la sécurité internationales. Ces attaques ont pris la forme d'opérations camouflées, comme dans le cas du Botswana, du Mozambique, du Zimbabwe et des Seychelles, et d'invasions ouvertes, comme dans le cas de l'Angola et de la Namibie. J'ai l'intention de développer cette question au cours du débat sur la Namibie.

159. La communauté internationale s'accorde à reconnaître que ces actes sont à la fois illégaux et inadmissibles. Fondé sur l'engagement de respecter les dispositions de la Charte et du droit international qui régissent les relations entre Etats, ce consensus a trouvé son expression dans les résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale. L'Afrique du Sud ne s'en est pas moins entêtée dans sa politique, en toute impunité. Et, bien que ses agissements l'aient mis hors-la-loi de la civilisation, Pretoria continue à jouir de la coopération active et de l'appui d'un certain nombre de gouvernements.

160. Par l'entremise du Centre contre l'*apartheid* et du Département de l'information, les Nations Unies ont beaucoup contribué à sensibiliser l'opinion publique internationale aux fléaux érigés en institutions par l'*apartheid*. Il est temps que les gouvernements donnent effet aux paroles qu'ils ont si pieusement psalmodiées depuis 37 ans. Les intérêts économiques égoïstes et les expédients doivent céder le pas aux intérêts supérieurs de l'humanité, de la justice et des autres principes que tous les signataires de la Charte se sont engagés solennellement à respecter. Si l'on ne prend pas les mesures propres à éliminer le crime d'*apartheid*, on ne fera que précipiter l'avènement de cette nouvelle anarchie internationale contre laquelle le Secrétaire général nous a si opportunément mis en garde.

161. M. KOR BUN HENG (Kampuchea démocratique) : Nous considérons ce point 33 de l'ordre du jour intitulé "Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain" à un moment qui coïncide avec deux événements très importants dans les annales de l'Organisation. En effet, 30 ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a commencé à examiner la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain et 20 ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale, dans sa résolution 1761 (XVII) du 6 novembre 1962, a prié les Etats Membres de prendre, individuellement ou collectivement, une série de mesures concrètes pour que cesse la politique d'*apartheid* et a créé le Comité spécial contre l'*apartheid*. C'est donc pour nous le moment approprié de faire le bilan des actions des Nations Unies sur le problème dont nous sommes saisis.

162. Qu'il me soit permis, en cette occasion, au nom de la délégation du Kampuchea démocratique, de rendre un hommage au Comité spécial contre l'*apartheid* pour ses efforts soutenus en vue de sensibiliser et de mobiliser l'opinion internationale contre la politique d'*apartheid*, et à son président, M. Maitama-Sule, l'un des éminents fils du Nigéria et de l'Afrique qui, par son engagement total et résolu, par son affabilité et sa compétence, a apporté une contribution inesti-

mable à la direction du Comité spécial dans l'accomplissement de son mandat.

163. Ma délégation se félicite que l'Assemblée générale ait organisé le 5 novembre dernier, sur la recommandation du Comité spécial contre l'*apartheid*, une réunion spéciale consacrée à l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud [56^e séance] et que des prix aient été décernés à sept éminentes personnalités, dont Mme Jeanne Martin-Cissé, ministre des affaires sociales de la Guinée et présidente du Comité international de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie, et M. Abraham Ordia, du Nigéria, président du Conseil supérieur du sport en Afrique, pour leur contribution remarquable apportée au mouvement international pour des actions contre l'*apartheid* en Afrique du Sud.

164. Depuis que mon pays est devenu, en 1955, un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, il n'a cessé d'apporter son soutien aux actions des Nations Unies contre la politique d'*apartheid* des autorités de Pretoria, politique caractérisée par un système intolérable de domination, d'exploitation et d'humiliation sous toutes les formes, imposé au nom du racisme à la grande majorité du peuple d'Afrique du Sud. Cette politique a apporté d'immenses souffrances à ce peuple. La communauté internationale a toujours gardé en mémoire les images des massacres de Sharpeville et de Soweto. Cette politique est caractérisée aussi par des actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats africains voisins et indépendants et par l'occupation illégale de la Namibie. Pour toutes ces raisons, cette politique inhumaine d'*apartheid* du régime de Pretoria a été qualifiée à juste titre comme étant un crime contre l'humanité par l'Assemblée générale.

165. En tant que pays asiatique, le Kampuchea démocratique souscrit pleinement à la Déclaration de Manille pour une action contre l'*apartheid* [voir A/37/265] adoptée à la Conférence régionale pour une action contre l'*apartheid* en Asie, organisée par le Comité spécial contre l'*apartheid* en mai dernier avec le concours du Gouvernement des Philippines.

166. Dans son rapport sur les principaux faits survenus en Afrique du Sud pendant l'année écoulée, le Comité spécial contre l'*apartheid* a brossé un tableau à la fois sombre et encourageant; sombre du fait de l'intensification de la répression par les autorités de Pretoria, contre non seulement la grande majorité de la population noire, mais aussi contre un très grand nombre de Blancs démocrates qui s'opposaient à l'*apartheid*; sombre du fait de la multiplication des prétendues réformes entreprises par le régime raciste dans le but de diviser la population opprimée, telles que les élections du soi-disant South African Indian Council qui a été dénoncé et rejeté par les patriotes sud-africains et par la communauté internationale; sombre du fait que le régime raciste a persisté dans sa politique de bantoustanisation en proclamant, le 4 décembre 1981, une prétendue indépendance pour le Ciskei, ce qui fait que maintenant 9 millions d'Africains sont devenus étrangers dans leur propre pays; sombre aussi du fait que le régime raciste a multiplié ses actes d'agression contre les Etats africains indépendants, actes qui portent gravement atteinte à la

paix et à la sécurité de cette région d'Afrique australe et du monde.

167. Mais face aux arrestations, détentions, emprisonnements, tortures, procès politiques et mesures législatives de répression du régime de Pretoria, la lutte du peuple sud-africain s'est intensifiée au cours de l'année passée. Des travailleurs, des étudiants, des dirigeants religieux, des journalistes, des intellectuels et d'autres personnes ont manifesté davantage leur opposition ferme et résolue à l'*apartheid*. Et la lutte clandestine et armée s'est poursuivie avec détermination. Tout cela constitue un signe encourageant qui montre chaque jour davantage que le peuple de l'Afrique du Sud est déterminé à se débarrasser de l'*apartheid*. Un autre fait encourageant est le soutien de plus en plus large de la communauté internationale à cette lutte contre l'*apartheid*.

M. Moushoutas (Chypre), vice-président, prend la présidence.

168. Au cours de ces trois décennies, l'Organisation a adopté plusieurs résolutions avec des propositions concrètes pour contribuer à éliminer cette politique d'*apartheid*. En faisant le bilan des activités des Nations Unies sur ce problème, ma délégation partage entièrement l'opinion exprimée par le Secrétaire général qui a déclaré le 5 novembre dernier devant l'Assemblée :

"Il existe maintenant une prise de conscience générale de l'injustice et des dangers inhérents aux politiques de discrimination raciale. En outre, il est généralement accepté que la communauté internationale a la responsabilité inéluctable de parvenir à l'élimination de ces politiques.

"Il est tout aussi important que les victimes de l'*apartheid* sachent qu'elles ne sont pas seules, mais disposent de l'appui moral et politique de la communauté internationale. Nous devons continuer de faire pression sur les tenants de l'*apartheid* afin qu'ils comprennent que c'est eux qui sont isolés et que leurs politiques, négatives par essence, se retourneront contre eux." [56^e séance, par. 15 et 16.]

169. Il est donc du devoir de l'Organisation de continuer de faire pression sur le régime raciste de Pretoria. A ce sujet, il est très regrettable que le Fonds monétaire international ait accordé récemment un crédit de plus d'un milliard de dollars aux autorités de Pretoria, contrairement au vœu de l'Assemblée générale exprimé dans la résolution 37/2.

170. Le peuple du Kampuchea et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, malgré les circonstances historiques où ils se trouvent actuellement, victimes de l'invasion et de l'occupation étrangères, tiennent à exprimer de nouveau le ferme et constant soutien à la juste lutte du peuple de l'Afrique du Sud, sous la direction du PAC et de l'ANC, pour se débarrasser de l'*apartheid*, pour le droit de vivre libre, dans la dignité humaine et pour la démocratie. Ils réaffirment leur soutien à la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, déclaration du 27 mai 1981 qui a été entérinée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/172 B.

171. Ils saisissent cette occasion pour réaffirmer aussi leur soutien ferme à la lutte du peuple namibien

sous la direction de la SWAPO, son seul et authentique représentant, pour l'indépendance et la souveraineté de la Namibie et son intégrité territoriale. Ils expriment également leur solidarité avec les Etats africains indépendants de première ligne.

172. Au cours des décennies passées, nombreux sont les pays qui ont accédé à l'indépendance et sont venus grossir les rangs de notre Organisation. Beaucoup de pays africains sont de ce nombre, après une lutte longue au prix d'énormes sacrifices et avec le soutien, la solidarité et la sympathie de la communauté internationale. Ma délégation est fermement convaincue que le peuple de l'Afrique du Sud et le peuple namibien ne feront pas exception à ce courant de l'histoire.

173. Au paragraphe 497 de son rapport, le Comité spécial contre l'*apartheid* a conclu en ces termes :

“Le Comité spécial espère ardemment que l'année 1983 — vingtième anniversaire de l'OUA et de la Journée de la libération de l'Afrique, ainsi que de sa propre création — marquera un tournant dans l'action internationale contre l'*apartheid*.”

Tel est aussi le vœu de ma délégation et, j'en suis persuadé, de la communauté internationale tout entière.

174. M. PÁEZ PUMAR (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Le 7 novembre 1945, l'Union sud-africaine adhère à l'Organisation des Nations Unies, ce qui lui confère la qualité de Membre fondateur de l'Organisation. Deux années après avoir proclamé son attachement aux buts et principes de la Charte, le Gouvernement de la République sud-africaine a officiellement institutionnalisé une des pratiques les plus aberrantes que l'humanité ait connues : la séparation des races au moyen du système odieux de l'*apartheid*.

175. Il est quasiment impossible de participer au débat sur cette question sans verser dans la répétition. Ces répétitions ne sont pas le signe que la routine s'installe, mais elles sont la conséquence tragique du fait qu'aucune solution n'a été trouvée à cette situation intenable et intolérable. Cette question est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis des décennies. Se taire reviendrait à avaliser et à cautionner le système et les pratiques de l'*apartheid* et à nier les principes fondamentaux qui régissent la vie démocratique du Venezuela et qui garantissent l'entière jouissance des droits de l'homme à tous ceux qui vivent à l'intérieur de nos frontières, sans distinction de convictions politiques, de croyances religieuses, de condition sociale ou de race.

176. Si, comme je l'ai dit, la question est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis des décennies, cela fait des siècles qu'on en parle dans cette autre assemblée de l'humanité qu'est le développement de la civilisation. Dès le XVI^e siècle, à la suite de la rencontre de l'Espagne avec les indigènes de l'Amérique et malgré les abus et les crimes qui ont été commis, des voix se sont élevées pour mettre en cause le droit des puissances coloniales de conquérir et d'asservir la population autochtone américaine et, ce qui est plus important, pour proclamer le principe de l'égalité des races en tant que corollaire de l'affirmation de l'égalité des personnes qui dérive de leur dignité d'êtres humains.

177. Cette discussion, qui est à l'origine du droit des gens, a laissé des empreintes profondes au Venezuela et dans les pays d'Amérique latine. Par conséquent, nous pouvons affirmer que nos normes juridiques, en ce qui concerne l'égalité des races et de toutes les personnes, se nourrissent des sages enseignements de Vitoria et de Suárez.

178. Nous avons cru de notre devoir de participer à ce débat pour réaffirmer la position du Venezuela contre le racisme sous toutes ses formes, notamment celles qui entrent dans le système et les pratiques de l'*apartheid*. Le Venezuela, dont la population est un mélange de races, ce qui nous donne un remarquable esprit d'égalité, ignore le phénomène de la discrimination raciale. Son ordre juridique garantit à toute personne l'égalité de traitement, et il nous faut notamment souligner ici que la Constitution vénézuélienne stipule qu'il ne peut y avoir de discrimination fondée sur la race, le sexe, la croyance ou la condition sociale.

179. Pour toutes ces raisons, le Venezuela ne peut considérer qu'avec indignation, les pratiques racistes condamnées par les Nations Unies comme “crime contre l'humanité”. Non seulement le Venezuela a appuyé par son vote les résolutions de l'Organisation des Nations Unies visant à éliminer l'*apartheid*, mais il les a scrupuleusement respectées, n'entretenant pas de relations diplomatiques ou consulaires, ni d'échanges commerciaux, économiques, culturels, universitaires, sportifs, militaires ou autres avec le régime raciste de l'Afrique du Sud.

180. Depuis qu'il a été institutionnalisé, le régime de l'*apartheid* a été une source de tension constante en Afrique australe, ce qui a gravement compromis la paix et la sécurité internationales, car sa pratique non seulement refuse à la majorité de la population noire la jouissance des droits de l'homme, mais encore mène à des actes d'agression fréquents contre des pays voisins et à des manœuvres visant à déstabiliser des gouvernements et à intervenir dans les affaires intérieures d'autres Etats en utilisant quelquefois — circonstance aggravante — des mercenaires, comme ce fut le cas aux Seychelles.

181. Nous sommes persuadés que le concours de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies est nécessaire pour que l'Afrique du Sud change d'attitude. Sans l'action décisive d'un certain nombre de pays qui entretiennent des liens étroits avec son gouvernement, les décisions de l'Assemblée générale n'auront pas l'efficacité voulue. D'autre part, tous les efforts déployés par la majorité des pays représentés ici dans cette salle seront vains.

182. L'attitude de défi et d'intransigeance du Gouvernement raciste de Pretoria doit nous amener nécessairement à l'imposition des sanctions envisagées au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et à leur respect scrupuleux par tous les Etats Membres. A cet égard, nous souhaitons réaffirmer notre adhésion à la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, du 27 mai 1981, qui a été entérinée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/172 B.

183. Il convient, à cette occasion, de rappeler que le Venezuela ne vend pas de pétrole à l'Afrique du Sud, et ce n'est pas là une conséquence de l'adoption de la déclaration susmentionnée, car, depuis longtemps déjà, le Venezuela suivait cette pratique et il continuera

de la suivre en tant que mesure pouvant contribuer à amener l'exercice effectif des droits et libertés inhérents à la personne humaine en Afrique du Sud.

184. Le comportement du gouvernement de Prétoria au cours des dernières années où il a créé de fausses "républiques indépendantes", ainsi que la répression et les jugements arbitraires ne sauraient être tolérés plus longtemps. La communauté internationale se doit de prendre des mesures plus concrètes afin de mettre un terme à une situation aussi absurde qu'inacceptable. Au nom du Gouvernement démocratique du Venezuela, je lance un appel au Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud pour qu'il respecte scrupuleusement la résolution 36/172 J, que l'Assemblée générale a adoptée par consensus, et qui concerne les prisonniers politiques en Afrique du Sud, et qu'il s'abstienne d'exécuter des personnes condamnées sous une législation répressive pour des actes découlant de leur juste opposition à l'*apartheid*. Nous lançons également un appel en faveur de la libération de Nelson Mandela, qui purge une peine de prison, avec d'autres patriotes azaniens, pour s'être rebellé contre la tyrannie raciste. Une réaction favorable de la communauté mondiale, face à cet appel, ne serait que la réponse élémentaire que l'on peut attendre de tout être humain sensé et sensible.

185. En lançant cet appel, nous ne pouvons manquer d'affirmer que le droit légitime de s'opposer à une loi injuste fait de ceux qui s'y opposent les défenseurs authentiques du droit et de la loi et, au contraire, fait de ceux qui essaient de l'appliquer les défenseurs de la violence et des abus sous le couvert de la légalité.

186. La délégation vénézuélienne tient également à rendre hommage au Comité spécial contre l'*apartheid* et à l'encourager pour le travail qu'il a accompli depuis sa création, il y a exactement 20 ans. Ces paroles de reconnaissance s'adressent également tout particulièrement à son président, M. Maitama-Sule, qui accomplit son œuvre méritoire avec dévouement et professionnalisme, et auquel nous accordons tout notre appui.

187. Enfin, nous nous félicitons de l'élaboration d'un projet de résolution par les pays producteurs et exportateurs de pétrole, qui vise à l'application de mesures d'embargo sur le pétrole contre le régime raciste sud-africain en tant que contribution à la lutte pour la démocratie, la justice sociale et la liberté en Afrique du Sud.

188. M. WAGUBE (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Lorsque le Ministre des affaires étrangères de mon pays a pris la parole devant l'Assemblée générale, il a adressé à M. Imre Hollai ses félicitations à l'occasion de son élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale à sa trente-septième session. Cependant, étant donné que c'est ma première intervention devant l'Assemblée, je voudrais le féliciter une fois de plus en mon nom personnel et au nom de la délégation du Kenya.

189. Je voudrais aussi rendre hommage au Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, M. Maitama-Sule, du Nigéria, ainsi qu'aux membres du Comité pour le travail qu'ils ont accompli en présentant à l'Assemblée un rapport bien documenté.

190. Vingt années se sont maintenant écoulées depuis que l'Assemblée, à sa dix-septième session, a adopté la résolution 1761 (XVII) priant instam-

ment les Etats Membres et le Conseil de sécurité de mettre fin au système inhumain d'*apartheid* en Afrique du Sud. Depuis lors, de nombreuses résolutions ont été adoptées et cependant le régime raciste de Pretoria continue à les défier toutes. Le régime a manifesté une attitude rebelle à l'égard des Nations Unies. Ses mentors ont encouragé cette attitude en appuyant clandestinement ses machinations. Après des années de condamnation émanant de toutes les parties du monde, ce système maléfique continue d'étendre son oppression sur la population noire d'Afrique du Sud. Il s'agit de savoir pendant combien de temps l'Organisation peut rester simple spectateur devant le mépris de ses résolutions. Pendant combien de temps peut-elle continuer d'adopter des résolutions qui ne sont jamais mises en œuvre ?

191. Alors que nous prenons la parole ici aujourd'hui, les racistes de Pretoria continuent leur répression brutale contre la majorité noire avec une férocité sans cesse accrue. Leur régime continue de dénier à la population noire ses droits sociaux et politiques. Les courageux fils de l'Afrique du Sud qui ont osé s'opposer au système de l'*apartheid* ont été réduits au silence par la force brutale. Des centaines d'entre eux languissent dans les geôles du régime raciste blanc; d'autres, y compris des vieilles femmes et des enfants d'âge scolaire, ont été assassinés de sang-froid par les forces de Pretoria qui ont la gâchette facile. Le monde ne saurait oublier les massacres de Sharpeville, les meurtres de Soweto, la mort des dirigeants progressistes tels que Steve Biko et Neil Aggett et la détention illégale de Nelson Mandela et d'autres. Nous avons entendu parler de peines de mort prononcées contre d'autres jeunes combattants de la liberté, peines que l'Assemblée a récemment condamnées. La liste des actes de répression commis par ce régime s'allonge chaque jour, et cependant, malgré les clameurs du monde, il ne semble pas que des résultats appréciables aient été obtenus.

192. Les activités répressives de Pretoria ne se limitent pas à l'Afrique du Sud. Le régime raciste s'est efforcé par tous les moyens de perpétuer son occupation illégale de la Namibie. Il a constamment franchi les frontières et commis des actes d'agression contre des pays épris de paix, notamment contre l'Angola et le Mozambique, mais aussi contre la Zambie, le Zimbabwe et les Seychelles. Notre Organisation a condamné ces actes de terreur commis contre des Etats africains indépendants et souverains, mais la condamnation est tombée dans des oreilles de sourds. Ces actions odieuses sont en violation totale des buts et principes de la Charte. Ma délégation lance donc un appel à tous les Etats Membres et à la communauté internationale tout entière pour qu'ils se consacrent à nouveau à l'élimination de l'*apartheid* en Afrique du Sud.

193. Le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud continue de pratiquer la ségrégation non seulement entre Blancs et Noirs mais également entre les ouvriers noirs et leur famille. Les ouvriers noirs sont contraints de travailler et de résider à des centaines de kilomètres de leurs foyers. Leurs femmes et leurs enfants ne sont pas autorisés à les accompagner sur leur lieu de travail. Ils sont contraints par conséquent de vivre dans l'angoisse. Le temps est venu où les travailleurs noirs de l'Afrique du Sud doivent être

autorisés à choisir leur domicile pour eux et leur famille. Le refus de laisser les travailleurs vivre avec ceux qu'ils aiment est un déni des droits de l'homme fondamentaux qui contredit la base même d'un comportement civilisé.

194. Afin de leurrer la communauté internationale, le régime raciste prétend prendre des mesures tout à fait superficielles en vue d'éliminer les signes superficiels de l'*apartheid* dans les lieux publics. Tout cela ne veut rien dire et aucun homme de bonne volonté ne s'y laissera prendre. Ne nous laissons pas leurrer par ces manœuvres fascistes. Ce qui est en jeu, c'est l'éradication complète et totale du crime d'*apartheid*. Par conséquent, nous invitons instamment tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et en fait toute la communauté internationale, à déclarer sans ambiguïté que la politique raciste pratiquée par le régime criminel d'Afrique du Sud constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales compte tenu des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

195. Alors que des efforts nombreux ont été déployés par toute la communauté internationale pour modifier la situation en Afrique du Sud, la clique de Pretoria n'en continue pas moins à recourir à des manœuvres de plus en plus élaborées pour faire échouer ces efforts. Nous avons récemment été témoins des activités de type nazi de ce régime qui tente de regrouper les populations noires dans des bantoustans prétendument indépendants que l'on appelle également "homelands". Ce faisant, l'Afrique du Sud refuse à la population africaine l'application de son droit à la citoyenneté sud-africaine. Ma délégation rejette ces manœuvres. Quelles que soient les mesures auxquelles elles ont recours, les autorités sud-africaines doivent savoir que la lutte vaillante et héroïque de la majorité, le peuple africain, l'emportera.

196. Le Kenya s'oppose totalement à la création de ces prétendus homelands et nous nous opposerons à toute manœuvre qui tendrait à les rendre légitimes. Nous sommes partisans d'une Afrique du Sud où tous seraient égaux devant la loi et où tous les peuples vivraient en paix et dans la tranquillité, avec des chances égales, indépendamment de la race, de la couleur, de la croyance et de la religion.

197. Nous avons réclamé en de nombreuses occasions des sanctions globales contre l'Afrique du Sud. Malgré tout cela, le régime criminel continue à s'épanouir. Nous sommes déçus de constater que les résolutions ayant trait à cette question sont demeurées sans effet, du fait qu'elles sont foulées aux pieds par certains Membres de l'Organisation. De nombreux gouvernements, des sociétés multinationales, des institutions financières, etc., ont continué à traiter comme d'habitude avec l'Afrique du Sud malgré une condamnation mondiale. Cela a permis à l'Afrique du Sud d'adopter une attitude d'insouciance complète car elle sait qu'elle bénéficie de l'appui de certains Membres de l'Organisation. Cet appui lui permet de fouler aux pieds toutes les décisions de notre grande Organisation.

198. Nous ne saurions ne pas montrer notre indignation et notre déception à la suite des mesures adoptées par le Fonds monétaire international il y a

quelques semaines. Malgré la résolution 37/2 que l'Assemblée a adoptée à une majorité écrasante, le FMI a jugé bon d'accorder un prêt de 1,1 milliard de dollars à l'Afrique du Sud. C'est là un nouvel exemple de la façon dont les décisions de notre Organisation sont ignorées. Ce n'est pas le seul exemple montrant que des institutions et d'autres organisations, y compris des gouvernements, ont poursuivi leur collaboration avec le régime raciste dans les domaines financier, commercial, diplomatique et militaire et dans celui touchant les armements nucléaires.

199. Tout gouvernement qui continue d'entretenir des relations d'affaires avec l'Afrique du Sud doit comprendre non seulement qu'il commet un crime contre toute l'Afrique mais également qu'il est condamné par toute l'humanité. Au Kenya, nous rejetons la collaboration avec l'Afrique du Sud non seulement dans les domaines commercial et militaire mais également dans tous les domaines. Nous rejetons tout lien culturel et sportif avec l'entité raciste et nous proclamons notre opposition à tout pays qui persistera à conserver de tels liens avec l'Afrique du Sud.

200. Nous avons constaté que quelques pays égarés, malgré la condamnation mondiale des liens sportifs avec le régime d'*apartheid*, n'en ont pas moins persisté à les maintenir. Nous condamnons cette attitude et nous invitons ceux qui l'ont adoptée à reconnaître qu'ils n'ont rien à gagner mais bien tout à perdre en maintenant de tels contacts.

201. Nous sommes convaincus que le régime raciste sud-africain doit être fermement condamné pour sa répression brutale et pour les tortures et les meurtres de travailleurs, d'écoliers et d'autres opposants à l'*apartheid* qu'il pratique aveuglément de même que pour les condamnations à mort des combattants de la liberté. Nous condamnons en outre sans aucune réserve les actes répétés d'agression, de subversion et de terrorisme contre les Etats africains indépendants et visant à déstabiliser toute la région de l'Afrique australe.

202. Nous condamnons fermement la politique de bantoustanisation ainsi que la militarisation accrue des arsenaux de terreur du régime raciste, lequel n'a d'autre but que s'enraciner davantage en Afrique australe. Nous déplorons l'attitude des pays occidentaux qui ont collaboré avec l'Afrique du Sud malgré les sanctions imposées par les Nations Unies. Les sanctions doivent permettre d'éviter la violence. Ceux qui vont à l'encontre de ces sanctions appuient en fait la violence. Nous sommes opposés à ceux qui, tout en reconnaissant et en proclamant que l'*apartheid* est un crime contre l'humanité, agissent d'une manière qui empêche sa suppression. Il ne saurait y avoir aucune justification de ce comportement inhumain ni aucune tergiversation pour y mettre fin en quelque circonstance que ce soit.

203. Beaucoup de fils et de filles d'Afrique du Sud souffrent en détention et dans les camps de prisonniers du régime raciste de l'*apartheid* où ils ont été jetés simplement parce qu'ils s'opposent à l'*apartheid*. Nous exigeons leur libération immédiate ainsi que l'abolition de la législation raciste en vertu de laquelle le régime a le droit de les arrêter.

204. Par conséquent, nous demandons à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi

qu'aux membres permanents du Conseil de sécurité de soutenir et de défendre fermement les droits et les libertés de tous, indépendamment de la race et du rang social, de sorte que la dignité dans la liberté soit préservée. A cet effet, nous exigeons l'application du Chapitre VII de la Charte au régime sud-africain de l'*apartheid*. Si nous ne le faisons pas, nous provoquerons des conflits constants et des morts en Afrique australe; c'est une politique dont on ne peut envisager les conséquences et les dimensions qu'avec un certain effroi.

205. M. DORR (Irlande) [interprétation de l'anglais] : Une question est souvent posée dans nos débats ici : "pourquoi accabler l'Afrique du Sud ?" La question n'est pas souvent posée ouvertement ou dans le débat. Mais elle semble être sous-entendue dans ce qui se dit ici et elle est exprimée en dehors de l'Assemblée.

206. Après tout, l'Organisation des Nations Unies est une organisation quasi-universelle. Les gouvernements de toutes sortes — démocraties et dictatures, régimes civils et militaires — sont représentés ici. Les conflits et les querelles du monde sont reflétés ici comme nulle part ailleurs. Pour beaucoup d'entre nous, les droits de l'homme, dans le sens de la reconnaissance pleine et entière en pratique de la dignité et de la valeur de la personne humaine, sont une idée abstraite ou un objectif futur plutôt qu'une réalité actuelle.

207. Pourquoi alors accabler l'Afrique du Sud ? Pourquoi en faire un cas spécial ?

208. La réponse, très simple, c'est que l'Afrique du Sud est un cas spécial. Son gouvernement, représentant sa population blanche, l'a voulu ainsi. Lui seul en cette assemblée affirme, par le système politique qu'il a édifié et imposé à la majorité en Afrique du Sud, que tous les hommes et femmes ne sont pas égaux en dignité et en valeur en tant que personnes humaines et que la dignité, les droits et les possibilités d'épanouissement de chaque enfant né dans l'Etat qu'il contrôle complètement dépendent de la couleur de la peau de cet enfant.

209. Cela signifie une absence quasi totale des droits fondamentaux pour la majorité de la population qui est noire. Les Noirs n'ont pas le droit de vote; ils ne sont pas représentés au Parlement et ils n'ont jamais eu rien à dire pour déterminer le système dans lequel ils doivent vivre. La minorité blanche — environ 17 p. 100 — contrôle la société tout entière par un système rigide et répressif qui vise à perpétuer sa propre domination.

210. Mais ce n'est pas tant l'absence des droits de l'homme — bien que très grave en soi — que l'idée sous-jacente qui a fait que l'Organisation depuis de nombreuses années, se concentre avec une telle vigueur sur l'*apartheid*.

211. Quels que soient nos propres sentiments, nous savons instinctivement que les Nations Unies, nées d'une guerre terrible où les théories raciales animaient l'une des parties au conflit, ne sauraient accepter en silence la politique d'un Etat où le principe directeur est la discrimination raciale appliquée par une minorité dirigeante à une majorité cinq fois supérieure. Si les Nations Unies ne s'élevaient pas contre cela, elles perdraient dans une large mesure leur raison d'être.

Mais, pourra-t-on dire, cela relève de la rhétorique et c'est peut-être injuste.

212. Je ne sais pas si les Sud-Africains blancs écoutent encore ce que nous disons ici, et s'ils nous écoutent, je ne sais pas ce qu'ils disent. Mais j'aimerais anticiper et prévoir les réponses que l'Afrique du Sud blanche pourrait faire ici.

213. Premièrement, j'imagine que l'on dirait que l'*apartheid* est une simple séparation. C'est une séparation et non pas de la discrimination. Lorsqu'elle sera achevée dans la pratique, les égaux vivront entre égaux et il n'y aura pas d'injustice.

214. Deuxièmement, on dira que la domination actuelle des Blancs tient à leur histoire et à leurs réalisations. Les Blancs de l'Afrique du Sud, affirme-t-on, sont arrivés dans ces terres avant ou en même temps que les autres races qui y vivent, et que c'est essentiellement la population blanche qui a édifié l'Afrique du Sud d'aujourd'hui. Cette réalisation, dira-t-on, ne doit pas être compromise ou détruite par l'intégration raciale.

215. Troisièmement, on fera valoir qu'il y a eu effectivement du changement. Certes, il faudra de la patience et du temps puisque les vieilles croyances disparaissent lentement. Mais la discrimination est maintenant atténuée et, si on le veut, la réforme viendra s'il n'y a pas d'ingérence extérieure.

216. Le quatrième argument est présenté en sourdine et il ne l'est pas toujours ouvertement à une audience générale comme celle-ci : on fera valoir que l'Afrique du Sud — bien sûr, l'Afrique du Sud blanche — est un bastion des valeurs occidentales, ou des valeurs chrétiennes de l'Occident, dans un monde où ces valeurs sont compromises. Par conséquent, elle mérite l'appui de ceux qui chérissent ces valeurs. Cet argument revêt parfois une forme plus réaliste. Au lieu de parler de valeurs chrétiennes, on parle de l'importance stratégique de l'Afrique du Sud ou de la nécessité d'obtenir la livraison de minéraux importants. On prétend que tout cela serait compromis par un changement majeur en Afrique du Sud. Par conséquent, la politique de l'Afrique du Sud blanche, aussi détestable soit-elle, doit être acceptée, et il faudrait tout au plus exercer de faibles pressions en vue d'un changement graduel.

217. Examinons brièvement chacun des quatre arguments.

218. Le premier, c'est la thèse selon laquelle l'*apartheid* ne signifie que la séparation. On peut proclamer cela comme un but, mais, dans la pratique, c'est absolument faux. En théorie — peut-être serait-il mieux de parler d'idéologie —, il y a 11 homelands pour Africains. En vertu d'une formule que l'on ne saurait qualifier que de fantasme, les Noirs qui vivent aujourd'hui en Afrique du Sud sont, sans leur consentement, faits citoyens de ces homelands que la plupart n'ont jamais vus. Ainsi, d'un trait de plume, ils deviennent des étrangers en Afrique du Sud même où eux et leurs semblables ont vécu toute leur vie et où ils continuent de vivre dans la pratique. Rien n'a changé dans la réalité. Rien ne doit jamais changer. Ce qui change, c'est la description de la réalité. La discrimination contre les Sud-Africains noirs s'évanouit dans l'espace d'une nuit uniquement parce qu'un nombre croissant de Sud-Africains noirs qui réelle-

ment font tourner l'économie du pays sont qualifiés d'étrangers dans le pays où ils vivent. En théorie, c'est qu'ils se trouvent temporairement en dehors de leurs nouveaux homelands, le seul endroit où ils jouiraient de la plénitude des droits.

219. Ce fantasme est merveilleusement simple et complet, digne peut-être d'un Jonathan Swift. Certes, il est difficile de voir comment quelqu'un qui connaît la réalité peut le prendre au sérieux. Mais il fournit le cadre conceptuel nécessaire permettant à certains d'accepter l'inacceptable.

220. Cela reste bien sûr un pur fantasme. La réalité est fort différente. L'Afrique du Sud blanche dépend effectivement de la main-d'œuvre sud-africaine noire comme elle l'a toujours fait. Malgré la théorie des homelands, cela n'a pas changé.

221. Aujourd'hui, 80 p. 100 de la main-d'œuvre en Afrique du Sud est noire. En outre, la population noire s'accroît plus rapidement que la population blanche et le rapport entre travailleurs noirs et consommateurs noirs par rapport aux blancs s'accroît.

222. Il faut ajouter que, même si les homelands avaient une logique, ils seraient fort injustes. Les homelands sont des fragments éparpillés sur la carte sans tenir compte de l'histoire, de la géographie ou du bon sens. Ils sont pauvres et les zones qui leur sont réservées représentent 14 p. 100 de la superficie totale du territoire de l'Afrique du Sud. Voilà ce que doit être le homeland — tout au moins en théorie — pour les 70 p. 100 noirs de la population alors que 86 p. 100 des terres seraient réservées, semble-t-il, aux 16 p. 100 blancs de la population.

223. Dans cet univers de fantasme, il s'est glissé comme une petite erreur : deux autres groupes raciaux — les populations de couleur et les Indiens — semblent ne pas avoir de place dans ce schéma puisqu'il n'y a pas de homeland qui puisse, en théorie, leur être assigné et que les différences entre personnes parlant afrikaans et parlant anglais au sein de la population blanche sont plus grandes que celles qui existent entre un grand nombre de groupes africains noirs affectés à des homelands en tant que groupes ethniques séparés.

224. On voit donc que l'argument selon lequel l'*apartheid* n'est rien d'autre qu'une simple séparation des races, sans discrimination, est absurde.

225. Mais il y a un deuxième argument concernant l'histoire et les réalisations de l'Afrique du Sud blanche. Intégrer maintenant, dit-on, détruirait tout ce que l'Afrique du Sud blanche a édifié au cours de trois siècles.

226. Le mythe d'une terre vide, peuplée par les blancs au XVII^e siècle, a été discrédité par des études sur des millénaires, bien qu'il reste un argument puissant pour ceux qui veulent le croire. En tout état de cause, parler de l'Afrique du Sud aujourd'hui en tant que réalisation de la population blanche n'est qu'une déformation de l'histoire réelle. Je cite le rapport d'une commission d'étude américaine indépendante l'année dernière : "L'économie sud-africaine s'est développée spectaculairement au cours de ce siècle... Dans une large mesure, cela tient à l'utilisation d'une main-d'œuvre noire à bon marché."

227. En réalité, l'Afrique du Sud a été édifée par tout son peuple et l'argument n'a aucune valeur. Mais la réponse plus fondamentale est qu'il n'est pas pertinent. Peu importe qui est arrivé en premier ou en quel siècle et quelle est la couleur de la peau de ceux qui ont édifé le pays dans le passé. Rien ne saurait être un argument en faveur du maintien d'une division raciale rigide aujourd'hui et de la domination permanente d'un groupe racial sur d'autres très supérieurs en nombre. L'histoire est une base dangereuse pour affirmer des droits dans une société divisée. Si c'est une question de fierté pour un secteur de la population, cela peut être à l'origine du ressentiment des autres secteurs.

228. En Afrique du Sud aujourd'hui, il ne peut y avoir qu'une réponse à ceux qui se prononcent en faveur des droits d'un groupe racial à maintenir une domination permanente sur les autres. Les traditions culturelles distinctes devraient être préservées, comme dans toute société pluraliste, et l'Afrique du Sud, ses richesses, ses ressources et son grand potentiel appartiennent à tous ceux qui y vivent aujourd'hui. Si un groupe racial, et minoritaire en plus, recherche le monopole du pouvoir et impose ses théories raciales à une majorité qui croît rapidement, il faudra en fin de compte qu'il paie le prix de sa propre folie. Toute la population de l'Afrique du Sud souffrira, tous y perdront et les effets désastreux de cet état de choses iront au-delà de l'Afrique du Sud elle-même.

229. Il y a cependant un troisième argument. On nous dit qu'il y a des changements lents mais constants et qu'il faut leur donner une chance. Il est difficile d'en juger avec précision de l'extérieur. Mais la preuve doit être apportée et il n'y en a aucune montrant un changement fondamental en Afrique du Sud.

230. Au contraire, pour autant qu'on puisse en juger, il y a simplement, d'un côté, ceux qui sont extrêmement rigides et, de l'autre, ceux qui paraissent modérés uniquement par comparaison, d'un côté ceux qui veulent rationaliser la structure très complexe de lois et de règlements qui représente l'*apartheid* et, de l'autre, ceux qui veulent conserver complètement ce système. On peut parler d'adaptation plutôt que de changement parce que l'objectif semble être la survie de l'ancienne politique dans de nouvelles circonstances. Il y a certainement peu de raisons de penser qu'au rythme actuel les choses changeront assez rapidement pour éviter un affrontement ou qu'on parviendra à un minimum de droits élémentaires pour tous.

231. Le quatrième argument est que l'Afrique du Sud — et une fois de plus, bien sûr, cela signifie l'Afrique du Sud blanche — devra être appuyée en fin de compte en tant que défenseur des valeurs occidentales par ceux qui les chérissent ou qu'elle est essentielle pour ce que l'on appelle "les intérêts occidentaux". Cet argument s'adresse généralement à des audiences plus restreintes que la nôtre, mais même en sourdine, il est très dangereux.

232. Il devrait être évident pour quiconque cherche à maintenir des intérêts occidentaux qu'une population minoritaire, dont la position dépend de sa répression systématique de la majorité dans son propre pays, est un appui très faible. Quant aux valeurs occidentales, quelles qu'elles soient — et elles semblent assez vagues même pour ceux qui les défendent —, il faut

être très clair et dire que le racisme de l'Afrique du Sud blanche ne saurait en faire partie. Au contraire, le système imposé par l'Afrique du Sud blanche à la majorité du peuple dans ce pays contredit directement tout ce qu'il y a à préserver dans ces valeurs. Si jamais un effort visant à préserver ces valeurs en venait à dépendre de l'appui de l'Afrique du Sud qui poursuit sa politique actuelle, ce serait déjà une cause perdue.

233. Voilà, me semble-t-il, l'une des raisons principales pour lesquelles un pays comme le mien doit élever sa voix année après année contre l'*apartheid*, même si nos paroles semblent avoir peu d'effet. Nous ne pouvons permettre que l'on pense que la prétention de l'Afrique du Sud blanche de représenter nos valeurs soit juste.

234. Au contraire, je dois répéter — comme je l'ai dit l'année dernière et l'année d'avant et comme d'autres l'ont dit avant moi — que l'Irlande estime que la politique de discrimination raciale organisée et appliquée par l'Afrique du Sud sous le nom d'*apartheid* est mauvaise; elle est dangereuse et cause d'immenses souffrances; en outre, elle contredit directement les valeurs fondamentales que nous défendons ainsi que les aspirations et les principes de l'Organisation et de la Charte.

235. Voilà ce que nous pouvons dire et répéter. Il est nécessaire de continuer à s'élever contre cette politique pour bien faire comprendre aux Sud-Africains blancs la folie et le danger du système qu'ils ont construit avec un zèle déplacé.

236. Le mythe directeur d'un peuple, fondé par son histoire et mis à l'épreuve dans la difficulté, est difficile à secouer. Mais les Afrikaners, aussi fiers qu'ils soient de leur histoire et de leur réussite, ne peuvent utiliser le passé pour faire valoir qu'eux et le reste de l'Afrique du Sud blanche ont un droit donné par Dieu de dominer une majorité avec laquelle ils partagent un pays. Peut-être que la répétition constante du rejet, ici et ailleurs, du système de l'*apartheid* par la quasi-totalité de la communauté internationale contribuera enfin à le leur faire comprendre.

237. Mais y a-t-il autre chose à faire ?

238. Pour sa part, l'Irlande serait en faveur de mesures organisées et appropriées, prises par la communauté internationale dans son ensemble, pour exercer une pression constante sur l'Afrique du Sud en vue de l'amener à changer sa politique désastreuse.

239. Nous sommes donc en faveur de l'imposition d'une série de sanctions progressives. Nous pensons que ces sanctions devraient être imposées par le Conseil de sécurité qui, seul, a le pouvoir d'adopter des décisions obligatoires au nom de la communauté internationale. Elle devraient être sélectionnées avec soin et une fois adoptées, être appliquées par tous les intéressés.

240. Plus précisément, je confirme que l'Irlande est disposée, par un vote à l'Assemblée générale, à appuyer un appel au Conseil de sécurité en vue d'un renforcement de l'embargo actuel sur les armements, l'imposition en bonne et due forme d'un embargo sur le pétrole est une interdiction de tout nouvel investissement ou de tout prêt à l'Afrique du Sud.

241. Je voudrais dire que l'abstention de l'Irlande il y a quelques semaines sur une résolution en ce qui

concerne le prêt du Fonds monétaire international envisagé pour l'Afrique du Sud était due à notre position quant aux compétences respectives des deux organes et non quant au fond. Nous avons depuis bien précisé au Fonds monétaire international lui-même, dans la mesure où nous pouvions le faire — car nous ne votons pas séparément dans cet organe —, que nous n'aurions pas été en mesure d'appuyer la demande de prêt.

242. Sur le plan national, l'Irlande n'a pas de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud ni d'accords commerciaux, économiques ou culturels. Nous avons pour politique de ne pas chercher, par des mesures officielles, à encourager le commerce avec l'Afrique du Sud. Notre gouvernement a également agi fermement pour décourager les liens sportifs avec l'Afrique du Sud. L'Irlande contribue régulièrement aux différents fonds d'affectation spéciale de l'ONU destinés à l'Afrique australe.

243. Mais est-ce qu'une action de l'extérieur peut amener le changement en Afrique du Sud ? Elle y contribuera peut-être, mais nous devons reconnaître, en fin de compte, que la manière dont le changement se fera et son rythme dépendront de la population de l'Afrique du Sud elle-même. De l'extérieur, nous pouvons lancer des exhortations et exercer des pressions. Mais nous ne pouvons pas déterminer ce qui se passera, quand cela se passera et de quelle façon. Cela dépend des Sud-Africains eux-mêmes.

244. Par-là, je veux parler de tout le peuple de l'Afrique du Sud. Il appartient aux Sud-Africains noirs de décider combien de temps encore ils pourront ou voudront supporter une répression qui pèse sur leur vie et refuse toutes possibilités d'avenir à leurs enfants; il leur appartient également de dire quelles mesures ils jugeront le mieux à même de matérialiser leur espoir de parvenir enfin à la dignité de l'homme, ce droit fondamental qui leur a été si longtemps refusé dans leur propre pays.

245. Il appartient à l'Afrique du Sud blanche de décider comment faire face au militantisme croissant de ceux qui ont déjà tant souffert. Répondra-t-elle rapidement à l'exigence toujours plus pressante d'un changement ? Ou répondra-t-elle à l'action militante uniquement par la répression, comme elle l'a fait jusqu'à présent ?

246. Il n'est pas aisé d'être optimiste. Un régime politique qui maintient en prison Nelson Mandela depuis près de 20 ans, qui a tant fait pour étouffer ceux qui ont envisagé le changement par des moyens pacifiques et les pousser à l'extrême et qui impose des sentences de mort aussi facilement, peut fort bien avoir à supporter les inévitables conséquences de sa propre folie.

247. Il n'est certes pas facile de parvenir à un changement en Afrique du Sud. Toute voie suivie sera jalonnée de difficultés et de problèmes. Une chose est certaine : un changement interviendra. Mais ceux qui contrôlent les structures politiques de l'Afrique du Sud ont encore actuellement la possibilité de déterminer si ce changement inéluctable interviendra par des moyens relativement pacifiques ou au terme d'un processus long, dangereux et peut-être sanglant qui engendrera d'immenses souffrances pour tous et créera une situation dangereuse non seulement en Afrique du Sud elle-même, mais bien au-delà. Peut-

être ont-ils encore le choix. Peut-être n'est-il pas trop tard.

NOTE

La séance est levée à 18 h 55.

¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980, document S/14179.